

Merkur

de letzebuenger

Merkur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

7 • 2000



- **La Chambre de Commerce Internationale**
- **Les mentions obligatoires sur les documents sociaux**



La bourse

au bout d'un click



Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

S-net, le monde de la bourse est à vous.

Vérifiez par vous-même. www.bcee.lu



S-net
online banking



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Un règne sous le signe de la prospérité

Le jeudi 28 septembre 2000 le Grand-Duc Jean abdiquera en faveur de son fils, le Grand-Duc Héri-tier Henri, institué Lieutenant Représentant le 3 mars 1998. Au moment où le Chef de l'Etat s'apprête à transmettre ses prérogatives constitutionnelles à son fils aîné, il s'impose de jeter un regard sur son règne de 36 ans.

Au cours de cette période, le Luxembourg a connu un développement économique exceptionnel et atteint une prospérité sans pareil dans son histoire.

Du point de vue économique, ces décennies ont été marquées par de nombreux bouleversements et mutations. Depuis 1964 les innovations technologiques se sont succédées à un rythme accéléré. Le monde politique et les entreprises ont souvent été confrontés à des choix difficiles dans des situations qui exigeaient des prises de décisions rapides. La majorité des choix stratégiques faits par les dirigeants politiques et les opérateurs économiques du pays se sont révélés judicieux et ont contribué à la richesse et au développement du pays.

Si la sidérurgie a été le pilier principal de l'économie luxembourgeoise jusqu'au milieu des années '70, la crise économique déclenchée par le choc pétrolier de 1973, a montré que les Luxembourgeois savaient, en des circonstances difficiles, plus que jamais faire preuve d'ingéniosité et de solidarité. Le „modèle luxembourgeois“, basé sur la concertation des partenaires sociaux avec le gouvernement, a pris naissance en cette période critique et est encore aujourd'hui le garant de la paix sociale. Le passage d'une économie à structure monolithique vers une économie diversifiée a été mené à bien par les

gouvernements successifs. De nouveaux secteurs porteurs ont émergé et un nombre croissant d'entreprises sont venues s'implanter au Luxembourg.

Depuis le milieu des années '80 la croissance économique a pris de l'ampleur. Le secteur financier avec toutes ses activités spécialisées et connexes a connu un essor considérable. Un pôle de croissance important s'est également créé dans le domaine des services aux entreprises. Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies de l'information a généré une importante branche des médias au Luxembourg. Grâce à un environnement favorable aux entreprises en général, et aux entreprises des nouvelles technologies de l'information en particulier, le Grand-Duché pourra jouer un rôle dans la „net-economy“ de demain.

La comparaison de certains paramètres de notre économie depuis l'avènement au trône du Grand-Duc Jean permet de mesurer le progrès réalisé. Depuis 1964, en valeur nominale le produit intérieur brut est passé de quelque 38 milliards de francs à environ 700 milliards en 1999. La richesse produite a été multipliée par vingt alors que, dans le même espace de temps, les prix n'ont été multipliés que par quatre. L'augmentation et la généralisation du bien-être social ont été le corollaire logique de cette réussite économique. Le niveau de vie s'est continuellement amélioré.

Tout au long de ses 36 ans de règne, le Grand-Duc Jean a témoigné un grand intérêt au développement économique de son pays. La Chambre de Commerce voudrait rendre un hommage particulier au Grand-Duc pour sa sérénité et son bon entendement avec les hommes politiques des gouvernements successifs. Par une gestion intelligente des affaires publiques, ils ont su relever ensemble le défi de la transformation structurelle de l'économie de notre pays. La Chambre de Commerce tient à exprimer sa gratitude pour le soutien que le Chef de l'Etat a apporté au peuple luxembourgeois, aux entreprises, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui y travaillent.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
31, bd Konrad Adenauer
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 22.600 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

04	Dossier
10	Commerce extérieur
15	Eurochambres
16	Bourse d'entreprises
18	Formation
23	Chiffres économiques
28	Ventes spéciales
30	Innovation
33	Nouveaux médias
38	Chronique juridique
40	Législation
43	Social
49	EIC
53	Euro
55	Info entreprises



LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

L'ORGANISATION MONDIALE DU MONDE DES AFFAIRES

Bref historique

Quelques mois après la fin de la première guerre mondiale, des hommes d'affaires originaires des pays alliés ainsi que certains représentants de leurs gouvernements se sont réunis à Atlantic City suite à l'invitation de la Chambre de Commerce américaine. Le but de la réunion était d'établir un bilan des conséquences économiques de cette première grande guerre mondiale mécanisée et d'évaluer les perturbations de la production, du commerce et de la finance mondiale.

Les hommes politiques et les autres participants à cette conférence avaient la ferme conviction que la paix et la prospérité n'étaient garanties que par l'existence d'une économie mondiale ouverte et la liberté des échanges. Cette idée a en outre été reprise par MM. Jean Monnet et Robert Schuman au début des négociations pour l'établissement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) dans les années cinquante. Dans le cas de la Chambre de Commerce Internationale, il restait inconcevable de créer une organisation intergouvernementale ayant pour objet la préservation d'une économie mondiale ouverte, le consensus à cette échelle étant inexistant.

Les hommes d'affaires ont dès lors décidé de créer une organisation internationale, regroupant non pas



ICC business bookstore
www.iccbooks.com

Making trade simple

ICC's tools for success in the international marketplace

ICC
International Chamber of Commerce
The world business organization

les États mais les entreprises elles-mêmes au niveau mondial : La Chambre de Commerce Internationale (ICC) a vu le jour en 1919 pour servir les échanges économiques libres et la paix. Son quartier général fut établi à Paris, sous la première présidence de M. Etienne Clémentel, ancien ministre français du commerce. Les premiers membres se voulaient les marchands de la paix, un slogan que reprit l'ICC à ses débuts.

L'ICC a su grandir tout en restant fidèle à son objet, la **promotion de la liberté des échanges internationaux**. Dès les années cinquante, l'adhésion de nombreux membres issus des pays en voie de développement (PVD) a poussé l'ICC à revendiquer une plus grande ouverture des marchés mondiaux pour les produits des PVD. Jusqu'à ce jour, l'ICC revendique que le commerce est préférable à l'aide directe.

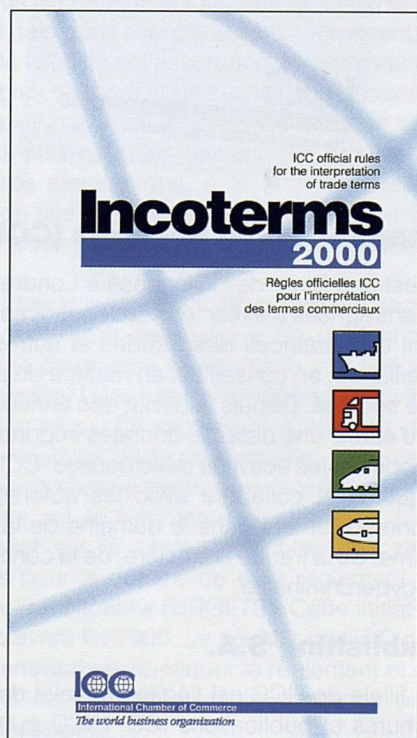
Dès la tombée du rideau de fer en 1989, l'ICC a poussé les pays de l'Est à établir des comités nationaux. Quelque dix ans plus tard, la majorité des anciens pays communistes ont suivi l'appel de l'ICC et plusieurs conférences, dont le dernier Congrès Mondial ICC, qui s'est tenu en mai 2000 à Budapest, ont rencontré un succès indéniable.

L'Organisation mondiale du Monde des Affaires

Aujourd'hui, l'ICC est devenue l'organisation mondiale des entreprises, dont les membres sont répartis dans tous les coins du globe. Parmi les affiliés, on retrouve nombre des plus grandes entreprises du monde, telles Microsoft, Nestlé, BP ou Daimler Chrysler etc.. Ces entreprises utilisent la tribune de l'ICC

afin de soumettre aux gouvernements et aux ONG leurs positions sur les grands problèmes actuels du commerce international.

L'objectif principal de l'ICC est d'encourager un système de commerce et d'investissement international ouvert et de défendre l'économie de marché, c'est-à-dire la liberté des entreprises. Cet objectif est atteint premièrement par la soumission de déclarations et de prises de position sur tous les problèmes ayant trait aux échanges internationaux. Depuis 1945, l'ICC bénéficie d'un statut de consultant de premier degré auprès des Nations Unies. D'excellentes relations existent entre l'ICC et l'OECD, la Commission Européenne, l'Organisation Mondiale du Commerce et la plupart des organisations sectorielles internationales. Ainsi, lorsque ces institutions doivent prendre une décision intéressant le monde des entreprises, elles demandent l'avis de l'ICC. On peut ainsi comparer le rôle de l'ICC sur le plan mondial à celui d'une chambre de commerce saisie pour avis par les autorités nationales. Cadres et experts d'entreprises membres de l'ICC travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique internationale, après avoir consulté les comités nationaux et leurs membres établis dans plus de 130 pays, tant sur les grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur les sujets techniques et sectoriels essentiels. Tous les domaines du commerce international sont couverts, en particulier les domaines des services financiers, des technologies de l'information, des télécommunications, de la réglementation commerciale internationale (procédures douanières par exemple), de l'éthique du marketing, de l'environnement, des transports, du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.



Un autre pilier de l'ICC est l'autoréglementation des entreprises. L'ICC élabore des règles précises sur divers aspects de l'administration des entreprises. L'ICC a élaboré des codes de conduite sur la vente directe, l'extorsion et la corruption, la publicité, la pratique douanière, la pratique environnementale, etc...

Parallèlement aux initiatives de réglementation et de consultation, l'ICC a aussi mis en place le premier centre mondial d'arbitrage de litiges en matière commerciale. La Cour d'arbitrage de l'ICC, créée en 1923, permet aux entreprises de résoudre leurs litiges sans recourir aux tribunaux nationaux. L'arbitrage, en cas de litige international, offre en effet la plus grande flexibilité aux parties dans le choix du droit applicable, du lieu de la procédure et de l'identité de l'arbitre.

Statut et organisation de l'ICC

L'ICC est une organisation privée, qui est constituée en premier lieu par les comités nationaux. Les comités nationaux sont les antennes nationales de l'ICC. L'ICC Luxembourg regroupe les entreprises luxembourgeoises intéressées aux services que propose l'ICC. Ce sont pour la plupart des entreprises et des firmes au rayonnement international.

Le quartier général de l'ICC est géré par un secrétariat permanent, à Paris, 31, cours Albert 1er. Le Conseil mondial de l'ICC est l'organe de direction suprême. Les délégués sont choisis par les comités nationaux.

Recherche et Travail au sein de l'ICC

Afin de faire entendre sa voix auprès des organisations inter-gouvernementales et des gouvernements, l'ICC soumet toujours son avis après avoir effectué une recherche approfondie et consulté les comités nationaux. Les travaux préparatifs sont effectués au sein d'une des seize commissions de travail. Ces commissions regroupent les experts intéressés parmi les membres de l'ICC, et chaque comité national peut y envoyer un ou plusieurs délégués. Les commissions sont organisées par secteur économique : Pratiques commerciales internationales, pratiques bancaires, questions fiscales, transport, télécommunications et IT, propriété intellectuelle, marketing etc... La plupart des commissions sont subdivisées en groupes de travail. Tout sujet qui touche l'intérêt d'un nombre suffisant de membres fait l'objet d'un groupe de travail.

Les services de l'ICC

L'ICC n'est pas une organisation fermée. Toute entreprise peut profiter des services de l'ICC, dont les plus importants sont:

L'Arbitrage

L'ICC a créé le premier système mondial d'arbitrage commercial international. Depuis presque 80 ans, la Cour internationale d'Arbitrage de l'ICC fournit aux entreprises un moyen impartial et fiable de régler leurs litiges et différends (procédure de conciliation). Un nouveau règlement d'arbitrage est en vigueur depuis janvier 1998. La procédure a été simplifiée et accélérée. La Cour est secondée par un secrétariat important disposant de plus de 50 spécialistes. Les juges sont nommés par les comités nationaux, représentant ainsi les pratiques judiciaires du monde entier.

Crédits documentaires

L'ICC a élaboré un ensemble de règles que les banques du monde entier appliquent quotidiennement pour traiter les transactions par lettre de crédit. La majorité des crédits documentaires sont soumis aux Règles et Usances Uniformes ICC (plus connues sous la dénomination anglaise d'**UCP500**) de l'ICC. La commission bancaire de l'ICC formule ensuite des avis sur les problèmes provenant de la pratique et de l'utilisation des UCP500. Depuis janvier 1998, l'ICC opère aussi un système d'expertise et de résolution des conflits issus de l'opération des crédits documentaires, le système DOCDEX.

En 1998, la commission bancaire a commencé son programme de certification des praticiens bancaires des lettres de crédit. Plus de 400 candidats ont déjà passé leur examen de spécialiste des crédits documentaires. La certification permet aux opérateurs d'import-export de choisir une banque certifiée pour la prise en charge du paiement international, réduisant ainsi le risque de perte par fraude ou mauvais traitement du crédit.

Encore en 1998, l'ICC a publié les nouvelles règles pour les crédits stand-by (ISP). Les ISP sont applicables en parallèle aux UCP500 et permettent aux banques de fournir un service additionnel à leur clientèle. Les crédits stand-by se distinguent des crédits documentaires en ce qu'ils ne sont pas destinés à servir de paiement pour la livraison de biens et services mais sont utilisés comme paiement de réserve pour défaut de remboursement de crédits ou d'avances, ou bien pour prévenir d'autres imprévus. Les ISP commencent à jouir d'une notoriété importante deux ans après leur lancement.

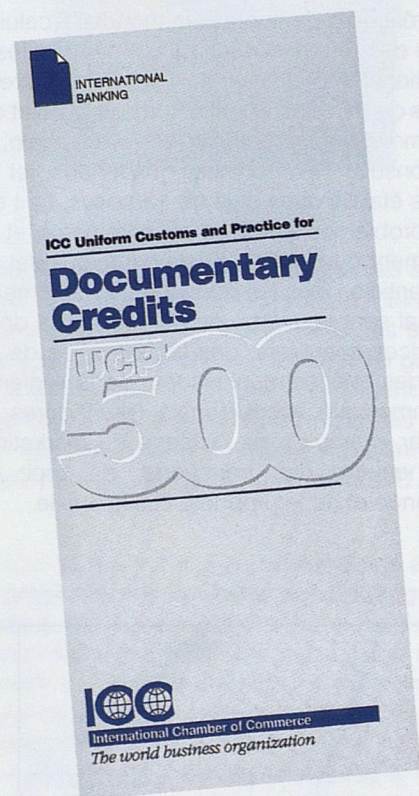
L'ICC a aussi établi des règles qui régissent les remboursements interbancaires, les encaissements et les garanties à première demande.

Pratiques commerciales internationales

Depuis 1923, l'ICC publie et met à jour les termes commerciaux les plus connus au monde, **les Incoterms**. Ces termes commerciaux, dont les plus connus sont FOB, CIF et DDP, permettent aux parties

de fixer par simple référence à ces termes le moment du transfert de propriété et du transfert des risques. L'ICC tient à jour un relevé exhaustif des pratiques commerciales sur le plan mondial pour mettre à jour les Incoterms. La dernière version date de janvier 2000.

L'ICC publie aussi plusieurs **contrats modèles** destinés surtout aux P.M.E. qui n'ont pas la possibilité de recourir à un service juridique interne important. Les contrats modèles ICC permettent une économie de temps et surtout de frais. Une PME peut entrer en relations commerciales avec de nouveaux clients internationaux en toute confiance en utilisant ces contrats modèles. Des modèles ICC existent pour la franchise internationale, la concession commerciale, les intermédiaires occasionnels et la vente de marchandises internationales.



Commercial Crime Services (CCS)

CCS est une filiale de l'ICC, basé à Londres. CCS aide les entreprises à éviter les conséquences potentiellement dévastatrices des fraudes et autres actes de malveillance, en conseillant en matière de prévention et de sécurité. Depuis le début des années 1980, CCS a pu établir une base de données importante sur les méthodes et les activités délictueuses. CCS mène des enquêtes et collabore avec les autorités judiciaires principalement dans le domaine de la piraterie maritime, de la fraude financière, de la contrefaçon et de la cybercriminalité.

ICC Publishing S.A.

Cette filiale de l'ICC est l'éditeur officiel de toutes les brochures et publications ICC. L'ICC publie une



cinquantaine de titres concernant toutes les branches du commerce international. La liste des publications peut être consultée sur le site web www.iccbooks.org

Bureau International des chambres de commerce (BICC)

Le BICC offre un lieu de rencontre sur le plan mondial pour l'échange de conseil d'experts et d'informations sur l'organisation, l'administration et les services des chambres de commerce. Il faut noter aussi que le BICC est l'administrateur du système de carnets ATA et de sa chaîne de garantie internationale pour l'admission temporaire des marchandises en franchise de droits.

Les travaux en cours de l'ICC

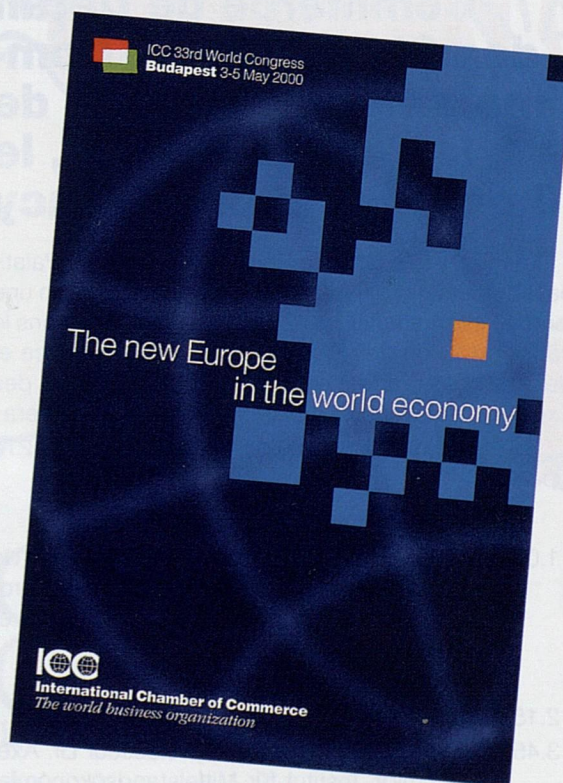
L'ICC continue de formuler des recommandations dans tous les domaines touchant au commerce international, tels que l'énergie et l'environnement, le marketing, la fiscalité et l'assurance, la propriété intellectuelle et les télécommunications, les transports internationaux par air, mer et terre, l'extorsion et la corruption. Les plus récentes avaient trait à la taxation du commerce électronique, à la sous-capitalisation, à l'arbitrage des litiges en matière de double imposition et à la modernisation des procédures douanières.

L'ICC travaille depuis 1995 sur divers règlements pour le commerce électronique. En 1997, la commission sur le commerce électronique a publié les GUIDEC (General Usage for International Digitally Ensured Commerce). Ce règlement a été une des premières initiatives dans ce domaine, et a inspiré de nombreux gouvernements dans leur rédaction de lois nationales sur le commerce électronique. L'ICC est maintenant sur le point de publier des règles et usances pour le commerce et le règlement électronique de transactions (URGETS). Cette initiative sera finalisée avant fin 2000. Le souhait de l'ICC serait de voir les entreprises appliquer le règlement et de pouvoir enfin commercer en toute confiance par messages digitalisés.

Devenir membre de la Chambre de Commerce Internationale

Les entreprises et les banques actives sur le plan international ou bien celles qui envisagent de le devenir ont toutes un intérêt particulier à ce que leurs relations internationales restent prévisibles. L'arbitraire ou le protectionnisme sont un fléau que chaque multinationale doit affronter à un moment ou à un autre.

Ayant établi des relations de travail avec toutes les organisations internationales, en premier lieu les Nations Unies et l'OCDE, l'ICC est la seule organisation internationale à s'exprimer au nom de l'ensemble des acteurs économiques de toutes les régions du monde pour défendre l'économie de marché et en outre pour favoriser un développement sain de ce marché global. L'ICC donne priorité aux problèmes qui préoccupent plus particulièrement ses membres. Le programme d'action de l'ICC est établi par les membres à travers leurs comités nationaux. Chaque comité national a le droit de participer aux réunions de toutes les commissions en envoyant un(e) délégué(e). Ces délégués sont des experts issus des entreprises membres, excepté quelques professeurs ou autres grands spécialistes.



Les avantages des membres

- Les membres de l'ICC seront informés à un stade avancé, et pourront ainsi se préparer à l'avance aux changements réglementaires.
- L'ICC permet aux entrepreneurs membres de faire entendre leur voix, notamment auprès de l'Union

Européenne, de l'OMC et de l'OECD. Des délégations participent à certaines consultations de gouvernements et d'organisations intergouvernementales.

- Lors de l'élaboration de nouvelles règles pour le commerce international, ce sont les membres de l'ICC, experts en la matière, qui les formulent. Chaque membre a le droit de participer à ces réunions de travail et acquiert ainsi une expérience unique de l'élaboration des réglementations internationales.
- En général, l'ICC réunit un grand nombre d'entreprises les plus importantes, dynamiques et influentes. Leurs dirigeants se rencontrent lors des réunions de travail ou bien lors des conférences et autres événements organisés par l'ICC.

L'ICC Luxembourg

Le bureau de l'ICC Luxembourg est installé dans l'immeuble de la Chambre de Commerce. L'ICC

Luxembourg dispose d'un secrétariat permanent à la disposition des membres. Le secrétariat traite les informations et répond aux questions des membres. L'ICC Luxembourg entreprend aussi la diffusion des livres ICC sur le commerce international.

C'est le secrétariat qui enregistre les nouveaux membres.

Informations

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser au Comité National luxembourgeois à l'adresse ci-dessous.

ICC Luxembourg:

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 423939-801
Fax: (+352) 438326
E-Mail: iccl@cc.lu

Journée du Commerce de Détail des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région, le 3 octobre 2000 à Nancy

Les CCI de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Palatinat occidental organiseront le 3 octobre prochain une journée internationale du Commerce de Détail dans le cadre du Salon des Professionnels du Commerce et des Services, Vade me com 2000, dans le Parc des Expositions à Nancy. Le sujet de cette Journée sera

„Les défis du commerce de détail au début du 21^e siècle“

Programme de la journée:

- 11.00 h. Accueil des participants et allocution de bienvenue par Monsieur Jean-Pierre Carolus, président de la CCI de Meurthe et Moselle
Visite guidée du Salon
- 12.15 h. Déjeuner
- 13.45 h. Exposé de Monsieur le professeur Dr. Axel Schmidt, Institut für Mittelstandsökonomie, dirigeant du E-Business-Kompetenzzentrum de l'université de Trèves sur le sujet: E-Commerce - le commerce électronique, l'Internet défi et perspectives d'avenir pour le commerce.
Présentation des Vitrines en Lorraine (portail Internet pour le commerce de Lorraine) par un expert de France Télécom. - Discussion.



- 15.15 h. City-marketing et city-management. Exposé et présentation de Madame Martine Gamain, présidente de l'association „Les vitrines de Nancy“ et de Monsieur Jean-René Dubois, directeur général adjoint de la CCI de Meurthe et Moselle sur le succès de leur concept du city-management pour la ville de Nancy. - Discussion.
- 16.30 h. Fin de la Journée avec possibilité de prise de contact avec les exposants du Salon.
- 17.30 h. Retour sur Luxembourg

Pour le cas où le nombre de participants et l'intérêt pour un déplacement collectif sur Nancy le justifient, la Chambre de Commerce du G.-D. de Luxembourg organisera un transfert en autobus gratuit au départ de Luxembourg-Kirchberg.

Pour inscriptions ou renseignements complémentaires:

Chambre de Commerce, Service Conseil et Assistance aux PME, L-2981 Luxembourg, fax 43 83 26, Mme Michèle Friederich, tél. 42 39 39 337.

EXPORTER
+
ASSURER
=
DUCROIRE



 OFFICE DU
DUCROIRE
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

POURQUOI NE PAS ALLIER
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:
ASSURANCE-CRÉDIT

31, bd Konrad Adenauer • L-2981 LUXEMBOURG
Tél. (352) 42 39 39-320 • Fax (352) 43 83 26 • e-mail odl@cc.lu

Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur: Septembre-Octobre 2000

Septembre

- 14.09. Audiences Koweït, Bahreïn et Qatar
- 20.09. Séminaire Mexique
- 25.09. Audiences Autriche, Slovaquie

Octobre

- 2.10. Les Lundis de l'Exportation: Cash Management
- 4-6.10 Mission de promotion économique en Hongrie
- 9.10. Journée de contact agro-alimentaire à La Haye
- 11-13.10 Mission transfrontalière de promotion économique en Italie (Milan, Rome) (programme INTERREG)
- 17.10. Audiences Danemark, Suède, Finlande et Norvège
- 18.10. Le recouvrement des créances dans la Grande Région, séminaire au PED (programme INTERREG)
- 19.10. Visite du Salon POLLUTEC à Lyon (Salon international de la technique des traitements de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets)
- 25.10. Visite du Salon SIAL à Paris (Salon international de l'agro-alimentaire)
- 26.10. Séminaire sur les instruments du Commerce Extérieur

Du 4 au 6 octobre 2000

Mission de promotion économique en Hongrie

Mme Lydie Polfer, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, se rendra en visite officielle en Hongrie (Budapest), du 4 au 6 octobre 2000.

Dans le but de renforcer les relations bilatérales une délégation du monde économique est invitée à accompagner Madame le Ministre. Pour tout renseignement complémentaire: Chambre de Commerce, Madame Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305 / fax: 43 83 26.

Du 6 au 7 novembre 2000 à Luxembourg

LUX-ASIA 2000 - Building Business Partnerships



Lux-Asia est un événement organisé par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg en parallèle avec les chambres de commerce et de l'industrie de la République fédérale d'Allemagne (Trèves, Ludwigshafen et Saarebruck), de France (Nancy et Metz) et de la Belgique (Libramont, Liège et Namur).

Cet événement est une initiative de la Commission européenne en vue de promouvoir la coopération économique entre les petites et moyennes entreprises européennes et asiatiques.

Lux-Asia rassemblera plus de 400 petites et moyennes entreprises européennes et asiatiques en vue de préparer le terrain pour les partenariats, joint-ventures, associations stratégiques et autres collaborations économiques.

Les entreprises d'accueil

Plus de 200 entreprises luxembourgeoises, de la Rhénanie Palatinat et de la Sarre en Allemagne, de la Lorraine en France, de la Wallonie en Belgique participeront en tant qu'entreprises d'accueil à cet événement.

Les entreprises invitées

Participeront à l'événement Lux-Asia 2000 plus de 200 entreprises invitées de la République populaire de Chine, de Hong Kong, de Macao, du Sri Lanka, de Singapour, des Philippines, d'Inde, de Malaisie, d'Indonésie, de la Thaïlande, du Brunei, du Vietnam, du Japon et de la Corée.

Le déroulement de l'événement

Cet événement se déroulera en cinq phases.

1. La sélection des entreprises d'accueil

Les principaux organisateurs et coorganisateur sélectionnent plus de 200 entreprises européennes

potentielles de la région d'accueil. Cette sélection se fait sur la base des critères suivants: la fiabilité et la qualité des projets de coopération.

Une campagne promotionnelle informe les entreprises européennes des opportunités résultant d'un partenariat éventuel avec les entreprises asiatiques.

2. Le Catalogue

Les entreprises européennes sélectionnées sont présentées dans un catalogue spécialement édité à cet effet. Chaque entreprise y est décrite en termes d'activités, du type de coopération qu'elle recherche ainsi que des données financières clés.

25 000 catalogues sont édités, envoyés et distribués dans les pays asiatiques candidats.

3. La campagne promotionnelle en Asie

Des partenaires nationaux sont sélectionnés dans chaque pays asiatique candidat. Les organisations partenaires s'occupent de la promotion de cet événement. Cette promotion englobe la distribution de la brochure aux entreprises intéressées ainsi que l'organisation de séminaires d'informations. Le but de cette campagne promotionnelle est de susciter l'intérêt et de recruter le plus d'entreprises asiatiques possible. Ces entreprises pourront choisir dans la brochure les entreprises européennes qui les intéressent. Des contacts directs seront alors établis entre les entreprises européennes et asiatiques. Tous les participants recevront un horaire personnalisé qui reprendra les données exactes des horaires et des endroits où les rencontres d'affaires auront lieu lors de l'événement Lux-Asia 2000.

Toutes les entreprises asiatiques intéressées seront invitées à participer à l'événement Lux-Asia 2000 qui aura lieu les 6 et 7 novembre 2000 au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les journées de rencontre

Chaque entreprise européenne d'accueil aura son propre stand où se fera la rencontre avec les entreprises asiatiques en visite qui, auparavant, avaient émis le souhait d'avoir une entrevue avec l'entreprise européenne en question. Des réunions d'affaires bilatérales auront lieu selon des horaires prédéfinis.

5. Evaluation des résultats

Des questionnaires seront distribués à tous les participants le dernier jour de l'événement pour aboutir à une évaluation quantitative et qualitative des résultats. Un an après le meeting, un autre questionnaire de mise à jour sera distribué aux participants pour évaluer les résultats à long terme.

Les différents secteurs d'activités

Les secteurs industriels suivants seront représentés à l'événement Lux-Asia 2000:

- les technologies d'informations, les télécommunications, l'électronique
- la construction, les matériaux de construction,
- l'agroalimentaire (l'alimentation et les boissons),
- la biotechnologie, la technologie médicale et pharmaceutique,
- l'équipement industriel, la transformation de métaux.

Ces secteurs sont considérés comme les secteurs prioritaires sur le marché économique et de l'investissement, surtout en ce qui concerne les pays asiatiques et européens. Ce sont ces secteurs là qui sont le plus à même de conduire à des traités de coopération entre les entreprises asiatiques et européennes.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de Lux-Asia 2000 à l'adresse suivante: <http://www.luxasia2000.lu> ou contacter les bureaux de Lux-Asia 2000 à la

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
à l'attention de Monsieur Georges PETERS
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 230
Fax: 42 35 89
E-mail: info@luxasia2000.lu

Messen und Ausstellungen im Oktober 2000

Selection Premiere

Internationale Modemesse
3.-4.10.2000 Paris (F)
Tel: 0033 1 47 56 32 32

AIIM International

Ausstellung für E-Commerce, Dokumentations-, Daten- und Prozessmanagement

3.-5.10.2000 Kopenhagen (DK)
Tel: 0044 1753 59 27 69

IOCE Subsea

Internationale Offshore-Ausstellung mit internationaler Unterwassertechnologie-Ausstellung und Konferenz
3.-5.10.2000 Aberdeen (GB)
Tel: 0044 20 89 49 92 22

SILICIUM BOHEMICA I

Internationale Ausstellung für Glaswaren, Modeschmuck, Beleuchtung, Porzellan, Tischkultur, Kunsthandwerk und Geschenkartikel
3.-5.10.2000 Prag (CZ)
Tel: 00420 2 21 99 21 10

PREVENTIA

Internationale Ausstellung für Sicherheit und Schutz
3.-6.10.2000 Barcelona (E)
Tel: 0034 93 23 70 901

BI-MU

Ausstellung für Werkzeugmaschinen, Robotertechnik und Automation
3.-8.10.2000 Mailand (I)
Tel: 0039 02 26 25 51

SFORTEC

Ausstellung für die technische Zulieferindustrie
3.-8.10.2000 Mailand (I)
Tel: 0039 02 26 25 51

efa 2000

Fachausstellung für Elektro- und Gebäudetechnik, Informations- und Kommunikationstechnik, Energie und Automation
4.-6.10.2000 Leipzig (D)
Tel: 0049 6322 94 070

T.E.L.-Trans Euro Logistique

Transport- und Logistikausstellung der südeuropäischen Region
4.-6.10.2000 Lyon (F)
Tel: 0033 1 47 56 52 79

MODELL & HOBBY

Ausstellung für Modellbau, Modelleisenbahn und kreatives Gestalten und LEIPZIGER SPIELFEST
6.-8.10.2000 Leipzig (D)
Tel: 0049 341 67 88 254

EUROHOLZ

Internationale Fachmesse für Holzbe- und -verarbeitung, mit Kunststoff und Glas
6.-8.10.2000 Stuttgart (D)
Tel: 0049 711 25 890

Order- und Einkaufstage

für Spielwaren, Modellbau, Papetrie und artverwandte Produkte
6.-8.10.2000 Wien (A)
Tel: 0043 22 39 60 066

Paris sur Mode

Ausstellung der Modedesigner für Damenkonfektionkleidung
6.-9.10.2000 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 09 60 00

facetta

Internationale Fachmesse Souvenirs, Geschenk- und Werbeartikel, Vereins-, Fan- und Festbedarf, Devotionalien
7.-9.10.2000 Augsburg (D)
Tel: 0049 821 25 76 90

ESTETIKA

Ausstellung für Kosmetikartikel, Körperpflege und Fusspflege
7.-9.10.2000 Brüssel (B)
Tel: 0032 9 22 24 022

Luxemburger Internationale Messe - Herbst

(Investitionsgüter)
7.-15.10.2000 Luxemburg (L)
Tel: 43 99-1

Het Instrument

Internationale Ausstellung für Industrieautomation und Labortechnik
9.-13.10.2000 Utrecht (NL)
Tel: 0031 33 46 57 507

IPSE

Internationale Polizei- und Sicherheitsausstellung
10.-12.10.2000 Birmingham (GB)
Tel: 0044 20 83 15 48 00

SECURITY

Internationale Sicherheits-Fachmesse mit Kongress
10.-13.10.2000 Essen (D)
Tel: 0049 201 72 440

eurotuch cologne

International fabrics selection
11.-12.10.2000 Köln (D)
Tel: 0049 221 82 10

WOOD PROCESSING MACHINERY

Wood Processing Machinery, Hand Tools, Cutting Tools Fair
11.-15.10.2000 Istanbul (TR)
Tel: 0090 212 212 31 00

INTERMOB

Furniture Side Industry, Accessories, Forestry Products & Wood Technology Fair
11.-25.10.2000 Istanbul (TR)
Tel: 0090 212 212 31 00

RO-KA-TECH

Internationale Fachmesse für Rohr- und Kanaltechnik
12.-14.10.2000 Leipzig (D)
Tel: 0049 6173 95 54 30

Philatelia mit T'card

Internationale Messe für Briefmarken, Münzen, Telefonkarten und Zubehör
13.-15.10.2000 Leipzig (D)
Tel: 0049 211 82 10

Moda made in Italy

Internationale Schuhmesse
13.-15.10.2000 München (D)
Tel: 0039 02 438 291

Internationales Modeforum Offenbach

Season News Taschenmode und Lederaccessoires
14.-16.10.2000 Offenbach (D)
Tel: 0049 69 82 97 550

IMEGA

Internationale Fachmesse für Gastronomie, Hotellerie, Gemeinschaftsverpflegung
15.-18.10.2000 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 02 10

POLLUTEC

Internationale Fachmesse für Umwelttechnik in Industrie und Kommunen
17.-20.10.2000 Lyon (F)
Tel: 0033 1 47 56 21 24

FAKUMA

Internationale Fachmesse für Kunststoffverarbeitung
17.-21.10.2000 Friedrichshafen (D)
Tel: 0049 7025 92 060

ceramitec

Internationale Fachmesse Maschinen, Geräte, Anlagen, Verfahren und Rohstoffe für Keramik und Pulvermetallurgie
17.-21.10.2000 München (D)
Tel: 0049 89 94 92 02 70

IKK

Internationale Fachmesse Kälte-Klimatechnik
18.-20.10.2000 Nürnberg (D)
Tel: 0049 2241 96 99 00

INTERBAD

Internationale Fachmesse für Schwimmbäder, Bädertechnik, Sauna, physikalische Therapie
18.-21.10.2000 Stuttgart (D)
Tel: 0049 201 87 96 90

SITEF

Internationale Messe für Spitzen-
technologie
18.-21.10.2000 Toulouse (F)
Tel: 0033 5 61 33 66 70

FBM

Frankfurter Buchmesse
18.-23.10.2000 Frankfurt/Main (D)
Tel: 0049 69 21 020

MotoRAI

Internationale Ausstellung von Mo-
torrädern, Motorrollern, Mopeds,
Einzelteilen und Zubehör
18.-23.10.2000 Amsterdam (NL)
Tel: 0031 20 54 91 212

IFM

Industriefachmesse für Produ-
ktionstechnik, Automatisierung und
Qualitätssicherung
19.-21.10.2000 Dresden (D)
Tel: 0049 69 21 020

EUROAGRO

Internationale Ausstellung für land-
wirtschaftliche Produktion, Verar-
beitung und Vermarktung + SIAF -
Ausstellung für Frischkost
19.-21.10.2000 Valencia (E)
Tel: 0034 96 38 61 100

smau

Internationale Ausstellung für Infor-
mations- und Kommunikationstech-
nik
19.-23.10.2000 Mailand (I)
Tel: 0039 02 28 31 31

**„Deutsch-Französisches
Forum“**

Studienmesse
20.-21.10.2000 Saarbrücken (D)
Tel: 0049 681 50 11 348

FARMA

Fachmesse für pharmazeutische
Produkte und Ausrüstung
20.-22.10.2000 Brüssel (B)
Tel: 0032 32 80 15 11

Kampeur & Caravan RAI

Internationale Caravan- und Cam-
ping-Ausstellung
20.-25.10.2000 Amsterdam (NL)
Tel: 0031 20 54 91 212

EQUIPMAG

Internationale Fachmesse für La-
deneinrichtung
23.-26.10.2000 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

TECHNOMAG

Internationale Fachmesse für den
Einzelhandel
23.-26.10.2000 Paris (F)
Tel: 0033 1 49 68 51 00

**Internationale Fachmesse
Gas**

23.-27.10.2000 Berlin (D)
Tel: 0049 30 30 38 20 85

IFW BERLIN 2000

Internationale Fachmesse Wasser
in Verbindung mit WASSER BERLIN
2000 Kongress und Infoschau
23.-27.10.2000 Berlin (D)
Tel: 0049 30 30 38 20 85

glasstec

Internationale Fachmesse Maschi-
nen - Ausrüstungen - Anwendun-
gen - Produkte
24.-28.10.2000 Düsseldorf (D)
Tel: 0049 211 45 60 418

**Ausstellung für Software
und Internet**

25.-26.10.2000 Luxemburg (L)
Tel: 43 99-1

UNIPA

Floury Products, Bakery, Pastry, Ice
Cream, Chocolate & Sweetmeats
Technology Fair
26.-29.10.2000 Istanbul (TR)
Tel: 0090 212 212 31 00

INTERMARKET

International Fair for Furnishing
Equipment for Supermarkets,
Shopping Centers & Trade Halls
26.-29.10.2000 Istanbul (TR)
Tel: 0090 212 212 31 00

FOOD AND DRINK

Food, Drink and Food Technology
Fair
26.-29.10.2000 Istanbul (TR)
Tel: 0090 212 212 31 00

Crafts Alive for Scotland

Ausstellung für kunstgewerbliche
Geschenkartikel
27.-29.10.2000 Glasgow (GB)
Tel: 0044 1425 27 27 11

COSMETIC MÜNCHEN + IFC

Internationale Herbstmesse für
Kosmetik mit international Forum of
Cosmetics
28.-29.10.2000 München (D)
Tel: 0049 89 32 47 610

TRIBIT

Ausstellung für Computer und Tele-
kommunikation
28.-30.10.2000 Trier (D)
Tel: 0049 651 93 82 80

hanseboot

Internationale Bootsausstellung
Hamburg mit art maritim/hanseboot
- Hafen
28.10.-5.11.2000 Hamburg (D)
Tel: 0049 40 35 69 21 40

CARAVAN + MOTORHOME

Internationale Fachmesse für
Wohnwagen und Motorhomes
28.10.-5.11.2000 Brüssel (B)
Tel: 0032 2 38 02 121

LOGISTICA

Internationale Fachmesse für Mate-
rialflusstechnik
30.10.-4.11.2000 Utrecht (NL)
Tel: 0031 30 29 55 911

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungs-
termine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese
vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an
Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Com-
merce tient à la disposition
des entreprises luxem-
bourgeoises intéressées
de la documentation sur
les foires et salons pour
consultation sur place.
Pour tout renseignement
complémentaire, veuillez
contacter Mme Viviane
Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission européenne dans le cadre des projets FED:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Ghana	Rural Electrification Project in the Western Region	SCRE/111199/D/S/GH	25/09/2000
Philippines	Upland development programme in Southern Mindanao	SCRE/111213/D/S/PH	25/09/2000
Philippines	Upland development programme in Southern Mindanao	SCRE/111212/D/S/PH	25/09/2000
Ghana	Supply of medical supplies, medical consumables & medical equipment	SCRE/111207/D/S/GH	06/10/2000
Suriname	Special framework of assistance for traditional ACP suppliers of Bananas	SCRE/111200/D/S/SR	11/10/2000
Bénin	Entretien périodique des infrastructures routières	8 ACP BEN 009	13/10/2000
Gabon	Fourniture d'équipements médicaux destinés aux hôpitaux régionaux de Makokou, Melen et Tchibanga	SCRE/111243/D/S/GA	13/10/2000
Palestinian Authority	European Gaza Hospital: final equipment	SCRE/111253/D/S/WB	16/10/2000
Guinée	Rehabilitation de la route PK36 - Dubreka et renforcement de la route R.N.3 entre la ville de Dubreka et le PK99+168	SCRE/111149/D/W/GN	17/10/2000
Mauritanie	Infrastructure régionale de transport route nationale Aioun - Nioro	8 ACP MAU 21.8 ACPROC 17	17/10/2000
Egypte	Oil Pollution Combatting Centre at Sharm el-Sheikh	SCRE/111039/D/S/EG	31/10/2000
Guinée	Travaux de construction du Pont sur la Fatala et ses accès	SCRE/111323/D/W/GN	15/12/2000

TACIS / PHARE

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Ukraine	Treatment of Backlog of Radioactive Waste Water	SCRE/111248/C/S/UA	20/09/2000
Romania	Supply of equipment for animal identification and registration system at national level	RO 9804 03 02/L/2	25/09/2000
Moldova	Refurbishment of the Gura Bîcului Bridge over the river Dniester on the European road E-581 Marasesti-Leuseni-Chisinau-Odessa	MO-3	28/09/2000
Kazakhstan	Storage Batteries	PA/NSP/AKT 044/95	13/10/2000

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

Propositions d'affaires

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

Système des Carnets ATA en Russie

Depuis le 15 mai 2000, le système ATA est également en vigueur en Russie. Tenant compte de la complexité des conditions et afin de pouvoir avertir la Fédération Russe de l'arrivée d'un Carnet ATA émis en Belgique ou au Luxembourg, la Chambre de Commerce ne peut qu'émettre valablement un Carnet si elle en a informé la Fédération au plus tard trois jours avant le départ des biens. Chaque exportateur de biens en Russie doit donc se présenter à temps à la Chambre de Commerce.

Pour tout renseignement veuillez contacter M. Léon Donven, tél.: 42 39 39-323.

Le 19 octobre à Berlin

VIII^e Congrès annuel d'Eurochambres

M. Johannes Rau, Président de la République fédérale d'Allemagne, ouvrira le 19 octobre 2000 à Berlin le VIII^e Congrès annuel d' Eurochambres, l'Association Européenne des Chambres de Commerce et d'Industrie: «Vital entreprises-Vital Europe».

Au Congrès «Vital entreprises-Vital Europe», ministres, commissaires de l'Union européenne, PDG

de grandes entreprises européennes et représentants des Chambres de Commerce tenteront de répondre aux nouveaux défis imposés par la mondialisation de l'économie. Les trois thèmes principaux suivants seront explorés:

- New Technologies - Threats and Opportunities for European enterprises
- Europe - Economic Giant or Economic Dinosaur?
- Globalisation - Opportunities for the brave.

Ce congrès est ouvert aux entreprises, PME, Chambres de Commerce et à la presse. Pour toute information et formalités d'inscription: www.eurochambres.be/congress/index.htm.

Retraites complémentaires :
besoin d'y voir plus clair ?

La pension complémentaire constitue un outil indispensable dans la politique salariale de l'entreprise d'aujourd'hui. Mais il s'agit d'un avantage extra-légal souvent perçu comme une matière compliquée qui touche à des domaines divers : juridique, fiscal, social, technique, comptable et actuariel. Voilà pourquoi Fortis, un des leaders européens en matière de Pension Complémentaire, s'engage à vous aider dans vos choix. Afin de vous soumettre un contrat d'assurance groupe personnalisé, nos conseillers étudient avec vous vos besoins spécifiques et vous aideront à y voir plus clair dans les nouvelles dispositions légales et fiscales instaurées par la nouvelle loi sur les Régimes de Pension Complémentaire.



FORTIS

Solid partners, flexible solutions

**DÉPARTEMENT VIE ENTREPRISES
FORTIS LUXEMBOURG
ASSURANCES**

74, Grand-Rue L-1660 Luxembourg
Tél. : (352) 24 18 58 239
Fax : (352) 24 19 01
e-mail : d.bossicart@fortis.lu

Merkur 7 • 2000

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscription électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,
Fax +352 43 83 26 • E-mail: marc.faber@cc.lu.
Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises bénéficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enre-

gistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le „MERKUR" et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

Groupe 1 - A Céder:

Réf. C101

Etablissement horticole, 2^e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

Réf. C102

Hôtel-restaurant-brasserie à céder, localité touristique centre du pays, 40 chambres bain/douche, WC, salle de conférences, restaurant 100 places, grandes terrasses, appartement privé, 5 chambres pour personnel douche/WC, entièrement équipé, en plein exercice.

Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

Réf. C104

Grand magasin de peinture avec atelier et logement à vendre, nord du pays.

Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

Réf. C108

Commerce d'articles de ménage, de décoration et de cadeaux, surface 190 m², plusieurs représentations exclusives, zone piétonne; prix correspondant à la valeur de l'inventaire

Réf. C109

Société de production audiovisuelle et agence conseil dans le domaine musical et audiovisuel cherche associés et/ou investisseurs potentiels travaillant dans les mêmes domaines.

Réf. C110

Vends parts d'une société informatique de bonne renommée; embauchage d'un nouvel administrateur-délégué.

Réf. C111

Vends entreprise de jardinage-paysagiste, clientèle Luxembourg et Ettelbruck

Réf. C112

Vends Café-Restaurant, sud du pays, bonne renommée, comprenant fonds de commerce, logement privé duplex 120 m², terrasse semi-couverte.

Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

Réf. C115

Vends commerce spécialisé dans le domaine de la fixation, de l'outillage et de machines électriques, bien introduit au marché du secteur du bâtiment, bonne clientèle existante.

Réf. C116

Projet Internet, start-up prêt au lancement cherche partenaire financier pour assurer développement international.

Réf. C117

Vends, pour fin de bail, fonds de commerce Restaurant à Echternach-centre, 40 couverts, équipement complet.

Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, www.monitor.lu - paiement électronique.

Réf. C120

Vends Hôtel-Restaurant-Café, 10 chambres, terrain de 52 ares; situé dans localité très calme au nord du pays.

Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux; clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

Réf. C122

Société Internet cherche partenaire financier afin d'assurer son développement - nillesmichel@cmdnet.lu

Réf. C123

Vends Restaurant, sud du pays, 60 places + brasserie 30 places, immeuble et fonds de commerce, installation complète.

Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

Réf. C125

Vends magasin de chaussures, de longue tradition, au nord du pays; stock à reprendre

Réf. C126

Vends fonds de commerce restaurant (48 couverts avec terrasse/jardin (40-50 couverts) unique à Echternach. Loyer très intéressant.

Groupe 2 - Recherche à reprendre:**Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

Réf. R105

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

Réf. R106

Société de production audiovisuelle et agence conseil dans le domaine musical et audiovisuel cherche associés et/ou investisseurs potentiels travaillant dans les mêmes domaines.

Réf. R107

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

Réf. R109

Docteur-ingénieur est intéressé par la reprise d'une petite affaire saine, structurée et orientée de préférence vers une activité d'import-export et distribution.

Réf. R110

Expert comptable cherche à reprendre avec partenaire une Fiduciaire-Comptable.

Réf. R111

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

Réf. R112

Recherche prise de participation en vue de reprise d'une entreprise de construction orientée vers le bâtiment privé et occupant \pm 20 personnes.

Réf. R115

Filiale d'un groupe financier belge installée à Luxembourg cherche à développer ses activités complémentaires de gestion et de domiciliation de sociétés et recherche la reprise d'une fiduciaire et/ou le partenariat avec une fiduciaire.

Réf. R117

Entreprise française, spécialisée en transport et logistique, 300 personnes, 210 MFF chida, disposant d'une clientèle importante au Luxembourg, souhaite acquérir une société de transports d'environ 40 véhicules (préférence tracteur - semi remorque) active dans le domaine de la messagerie et surtout du transport de lots routiers partiels.

Réf. R119

Cadre expérimenté en commerce international recherche reprise de ou participation en PME lux. de production ou distribution de biens industriels ou de consommation (alimentation, boissons, vin, etc.) ainsi qu'agence immobilière ou internet start-up en secteur commercial.

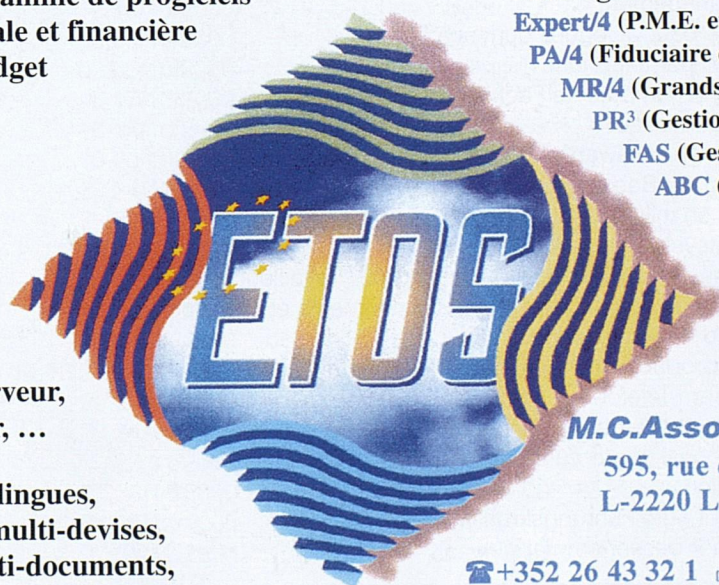
Euro Top Accounting System

ETOS ERP, une gamme de progiciels de gestion commerciale et financière adaptée à chaque budget



Fonctionnant sous Windows, client/serveur, Oracle, SQL Server, ...

Entièrement multi-lingues, multi-législations, multi-devises, multi-dossiers, multi-documents, multi-utilisateurs, multi-plateformes, ...



Notre gamme de produits **ETOS**:

Expert/4 (P.M.E. et P.M.I.),

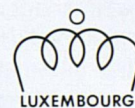
PA/4 (Fiduciaire et Expert comptable),

MR/4 (Grands Comptes),

PR³ (Gestion de Projets),

FAS (Gestion des immobilisations),

ABC (Gestion des coûts).



M.C. Associates S.A.

595, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

+352 26 43 32 1 ☎ +352 26 43 32 218

✉ info@mca.lu

Parfaitement adapté à la législation luxembourgeoise

FORMATION PROFESSIONNELLE

TYPE	INTERVENANT	DUREE	DATES/DEBUT	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
COURS DU SOIR						
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue française		40 heures	mercredi 4/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Comptabilité commerciale 1 ^{re} année (débutants) langue luxembourgeoise		40 heures	lundi 2/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue française		40 heures	lundi 2/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Comptabilité commerciale 2 ^e année (initiés) langue luxembourgeoise		40 heures	mardi 3/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Comptabilité commerciale 3 ^e année (avancés) langue française		40 heures	jeudi 5/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Comptabilité générale informatisée langue française		85 heures	lundi 2/10/2000	18.30 - 21.00	8 000	198.31
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements		30 heures	jeudi 5/10/2000	18.30 - 21.00	6 000	148.74
Fiscalité - Partie A (fiscalité des ménages)		70 heures	mardi 19/9/2000	18.30 - 20.00	10 000	247.89
Fiscalité - Partie B (fiscalité des entreprises)		70 heures	mardi 19/9/2000	18.30 - 20.00	10 000	247.89
Cours récapitulatif de la langue anglaise		40 heures	mardi 3/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Cours récapitulatif de la langue française		40 heures	mercredi 4/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Correspondance commerciale française		40 heures	lundi 2/10/2000	18.15 - 20.00	3 000	74.37
Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management		30 heures	jeudi 5/10/2000	18.30 - 21.00	9 000	223.10
COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL						
Cours pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail		60 heures	mardi 10/10/2000	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	20 000	495.79
Cours pour conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses		42 heures	mercredi 08/10/2000	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	17 500	433.81
Cours pour conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses (ADR)		36 heures	samedi 07/10/2000	08.00 - 12.00 et 14.00 - 17.30	/	/
CYCLES						
MANAGEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE						
Module A: La politique de formation et l'entreprise: enjeux et opportunités	CUCES - Universités	2,5 jours	14,15,16/09/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Module B: La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	CUCES - Universités	2 jours	19,20/10/2000	idem	4 000	99.16
Module C: Identification et analyse des besoins en formation	CUCES - Universités	2 jours	16,17/11/2000	idem	4 000	99.16
Module D: Elaboration et mise en oeuvre du plan de formation	CUCES - Universités	2,5 jours	7,8,9/12/2000	idem	4 000	99.16
SEMINAIRES						
Professionelle Gesprächsführung	Prof. Gustav Vogt	2 jours	25,26/09/2000	idem	9 000	223.10
Kundenbindungsmanagement	Carsten Geis	2 jours	12,13/10/2000	idem	9 000	223.10
Techniques de vente pour délégués commerciaux	Frederic Scouman	2 jours	30,31/10/2000	idem	9 000	223.10
Techniques d'accueil par téléphone	Frederic Scouman	2 jours	02,03/10/2000	idem	4 000	99.16
Durch freundliche und kompetente Fachberatung gewinnen	Elmar Heinsberg	2 jours	16,17/10/2000	idem	9 000	223.10
Analyse du risque fournisseur	Alain Giacomini	2 jours	16,17/10/2000	idem	9 000	223.10
Gesprächstechniken zur Auswahl von Bewerbern	FESTO Lernzentrum	2 jours	19,20/10/2000	idem	9 000	223.10
Der richtige Umgang mit Beschwerden und Reklamationen	Gerd Rehbock	2 jours	23,24/10/2000	idem	4 000	99.16
Prévention incendie en milieu industriel	AFOREST Lux	2 jours	23,24/10/2000	idem	9 000	223.10
Umweltmanagementsystem nach ISO 14001	Dirk Wolff	3 jours	25,26/10 et 08/11/2000	idem	13 500	334.66
Techniques d'organisation et de communication pour travailleurs désignés	Thierry Huynen	2 jours	09,10/11/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223.10
Gestion informatisée des achats, des approvisionnements et des stocks	Alain Stéfan Cieslewicz	2 jours	13,14/11/2000	idem	9 000	223.10
Lagerverwaltung und Lagerlogistik	FESTO Lernzentrum	2 jours	13,14/11/2000	idem	9 000	223.10
Internet: un outil de productivité incontournable pour l'entreprise	Sam Dickes	4 jours	14,16,21,23/11/2000	18.30 - 21.00	4 000	99.16
Kundenorientierung am Telefon	Gerd Rehbock	2 jours	20,21/11/2000	idem	4 000	99.16
Ihr persönlicher Stil entscheidet	Gerd Rehbock	2 jours	23,24/11/2000	idem	9 000	223.10
Gesunde Finanzen - gesicherte Zahlungsfähigkeit	Manfred Abels	1 jour	22/11/2000	idem	4 500	111.55
L'accueil à la réception	Frederic Scouman	2 jours	27,28/11/2000	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99.16
Gestern Mitarbeiter - heute Führungskraft	Volker Brodbeck	2 jours	04,05/12/2000	idem	9 000	223.10
Kunden und Besucher besser empfangen	Gerd Rehbock	2 jours	07,08/12/2000	idem	4 000	99.16

Renseignements et inscriptions SERVICE FORMATION CONTINUE
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
(CYCLES DE FORMATION ET SEMINAIRES)
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:
WWW.CC.LU
RUBRIQUE FORMATION

2^e Forum Franco-Allemand

Les jeunes diplômés rencontrent les entreprises

Les 20 et 21 octobre 2000 se tiendra à Sarrebruck, en Allemagne, le 2^e Forum Franco-Allemand. Il s'agit d'un salon de recrutement et d'information qui accueillera à la fois des entreprises d'envergure internationale à la recherche de jeunes diplômés hautement qualifiés et des établissements d'enseignement supérieur qui informeront les entreprises et les étudiants sur leurs formations.

Suite au succès du 1^{er} Forum Franco-Allemand à Metz en 1999 il a été décidé qu'une deuxième édition de cette manifestation se tiendrait cette année au Parc des expositions de Sarrebruck. Le Forum 2000 est le rendez-vous des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur, des jeunes diplômés et des étudiants. Les stands d'informations sont le lieu des premières prises de contact entre les exposants et les jeunes et futurs diplômés. Les entreprises pourront s'y présenter et exposer aux jeunes diplômés les possibilités de carrière qu'elles offrent.

Les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi ou désirant changer d'orientation professionnelle déposeront leur candidature dans la banque de C.V. du site Internet du Forum. Les entreprises participantes sélectionneront les candidats au préalable et les rencontreront sur le salon dans un espace recrutement spécialement mis en place à cet effet. Elles auront également la possibilité de faire passer des entretiens spontanés aux candidats se présentant avec un C.V. sur le Forum. Les tables rondes et ateliers proposent des débats sur les aspects professionnels, économiques et culturels de la coopération franco-allemande et européenne.

Plusieurs milliers de visiteurs sont attendus au Forum 2000. La plupart d'entre eux ont suivi une formation soutenue par l'Université Franco-Allemande. Il s'agit notamment d'informaticiens, de scientifiques, d'économistes, de juristes ou de diplômés des formations interdisciplinaires comme, par exemple, le SCEFAT (Second Cycle des Etudes Transfrontalières Franco-Allemandes). Hautement qualifiés dans leur domaine, ils parlent couramment trois langues (français, allemand, anglais), connaissent l'environnement professionnel international, notamment franco-allemand, et ont déjà fait la preuve de leur flexibilité et de leur mobilité lors de leurs études.

Pour les entreprises en quête de collaborateurs hautement qualifiés et à vocation internationale, le Forum 2000 est le salon de recrutement à ne pas manquer. Pour plus d'informations consultez le site Internet www.forum-franco-allemand.org.

16 et 17 novembre à Bruxelles

Conférence de formation sur les marchés publics

La Commission Européenne prépare actuellement une conférence sur le thème «Vers une formation et une information plus efficaces des marchés publics». Cette conférence aura lieu les 16 et 17 novembre prochain à Bruxelles. Cette conférence examinera la manière dont la formation pourrait être améliorée dans le domaine des marchés publics et mieux coordonnée au niveau national. Le problème de l'adaptation de la formation aux besoins plus spécifiques des PME sera également abordé. Les sujets traités comprendront:

- La politique de formation et son financement: le rôle de la Commission.
- Vers une formation et une information plus efficaces des marchés publics: les aspects stratégiques.
- L'organisation de cours efficaces de formation.
- Former les formateurs.
- Améliorer l'information et la formation des PME en matière de marchés publics.
- Trouver des partenaires pour des projets concernant les marchés publics.

Des experts et des représentants d'Etats membres fourniront des exemples d'initiatives et de politiques dans ces domaines. Les participants seront encouragés à échanger leurs expériences respectives en la matière. La liste des intervenants comprendra, entre autres, des fonctionnaires de haut niveau de la Commission et des experts reconnus en la matière.

La conférence s'adresse en particulier aux fonctionnaires d'administrations centrales, régionales ou locales, fournisseurs (y compris les PME), organismes de formation et plus simplement toutes autres personnes impliquées dans la formation dans le domaine des marchés publics. Le programme détaillé de la conférence sera publié dans SIMAP (simap.eu.int) et envoyé aux personnes intéressées.

Leader in Luxembourg - infonet Luxembourg
10
years

HEY,
are you operating with the world's most experienced
GLOBAL NETWORK PROVIDER?

yes

Then you are a **client** of

infonet



no

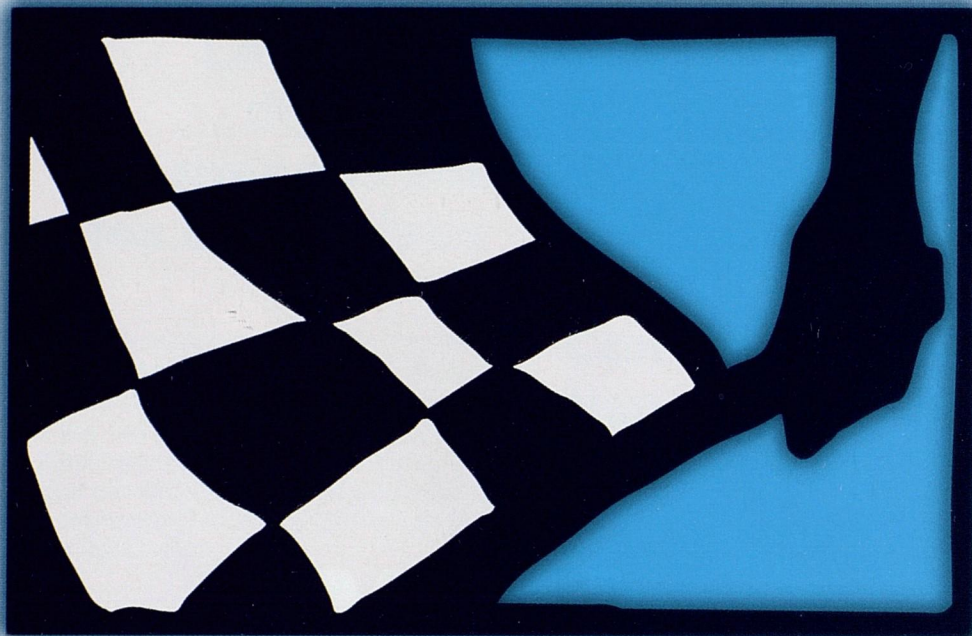
Then contact **infonet**

Tel.: **405 637-1**

e-mail: **infonetlux@infonet.lu**

website: **www.infonet.lu**





Il existe une société de leasing qui ne vous réserve pas de mauvaise surprise en fin de parcours.

Vous ne le savez que trop bien: le prix d'une voiture de leasing dépend de plusieurs facteurs.

Ainsi, en fin de contrat, le décompte du kilométrage risque souvent de rendre le véhicule plus coûteux que vous ne l'aviez imaginé.

Trop ou trop peu de kilomètres au compteur: vous payez ou vous êtes remboursé au même tarif.

Vous voyez qu'il n'y a pas deux poids deux mesures chez CW Lease. Vous effectuez moins de kilomètres que prévu? Vous bénéficiez d'un tarif de remboursement pour le moins exceptionnel. En fin de parcours, CW Lease s'avère donc nettement meilleur marché. Mais nous nous réservons d'autres bonnes surprises.

Des avantages quant aux tarifs, aux changements de pneus, aux véhicules de remplacement.

Si votre véhicule est immobilisé un certain temps, pour cause de vacances (bien méritées) ou de maladie (nous ne le souhaitons pas), vous ne payez que 50% pour cette période.

De plus, chez CW Lease, vous remplacez les pneus aussi souvent que la sécurité l'exige, sans majoration de prix. Et vous ne

descendrez jamais de plus d'une catégorie pour votre véhicule de remplacement. C'est bien la moindre des choses.

Mais les chiffres sont parfois plus forts que les mots. Nous avons une offre très convaincante à vous proposer. Envoyez-nous le bon ci-joint, ou téléphonez-nous: vous serez surpris.



BON POUR UNE OFFRE CONVAINCANTE

Vite, faites-moi une offre sans engagement, en m'expliquant tout ce que CW Lease peut m'apporter.

Type de véhicule:
 Km/an: Durée: mois
 Nom: Prénom:
 Fonction: Parc de: véhicules
 Rue N°:
 Code postal: Localité:
 Tél.:/..... Fax:/.....

Envoyez ce bon complété à CW Lease Luxembourg S.A. 50, Route d'Esch
 L-1470 Luxembourg Tél: 25 00 09-1, fax: 25 00 09-300

CW LEASE

Prix à la consommation**La période des soldes fait reculer l'indice**

Au mois de juillet 2000, l'indice des prix à la consommation 1), établi par le STATEC, marque un re-

cul de -1.08 %, qui s'explique par la prise en compte des prix de soldes d'été. Etabli «hors soldes», l'indice aurait connu en juillet une faible hausse de +0.12 %.

L'indice atteint 105.73 points au 1.7.2000 (base 100 en 1996). Le taux d'inflation sur 12 mois passe à +3.44 %, soit un niveau sensiblement supérieur à celui de juin 2000 (+3.27 %). L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 605.07 points. La moyenne semestrielle atteint 606.52 points au 1.7.2000.

a) Taux de variation des indices de groupe

	juill. 2000/ juill. 99	juill. 2000/ juin 2000
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 2.04 %	+ 0.09 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 3.09 %	- 0.05 %
Articles d'habillement et chaussures	- 0.01 %	- 6.24 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 8.46 %	+ 0.44 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 2.32 %	- 2.82 %
Santé	+12.09 %	+ 0.02 %
Transport	+ 6.13 %	- 0.02 %
Communications	- 3.04 %	- 0.02 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1.23 %	- 1.58 %
Enseignement	+ 1.71 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 2.84 %	+ 0.14 %
Biens et services divers	+ 0.48 %	- 0.98 %
Indice général	+ 3.44 %	- 1.08 %

1) *Indice des Prix à la Consommation National, (IPCN)*

b) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Gaz de ville et gaz naturel (pondération 6.5 ‰)	+0.08 p.	Mobilier de salon, salle à manger et bureau (pondération 18.3 ‰)	-0.10 p.
		Livres (pondération 8.7 ‰)	-0.09 p.
		Chaussures pour dames (pondération 6.2 ‰)	-0.05 p.

L'évolution de l'indice général au 1^{er} juillet 2000 (-1.15 point) résulte principalement de fortes incidences à la baisse des divisions «Articles d'habillement et chaussures» (-0.45 point), «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (-0.31 point), «Loisirs, spectacles et culture» (-0.17 point), «Biens et services divers» (-0.06 point). Une incidence à la hausse a été constatée pour la division «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.05 point). L'apport des sept autres divisions à l'évolution de l'indice général n'a guère dépassé 0.01 point ou a été nul.

Les biens et services avec les plus fortes incidences à la baisse sur l'indice ont connu des reculs de respectivement -4.91% (mobilier de salon, salle à manger et bureau), -9.69% (livres), -8.01% (chaussures pour dames), -3.88% (produits pour l'entretien du logement), -2.30% (combustibles liquides), -4.43% (mobilier de chambre à coucher). Par ailleurs les plus fortes baisses constatées ont concerné les articles et équipement de sport, de camping et de loisirs (-9.53%), les imprimés divers (-9.48%), les articles de voyage et autres contenants (-8.85%), les

machines à coudre et à tricoter (-8.64%), les fleurs (-7.80%), le linge de table et de toilette (-7.32%), ainsi que les diverses catégories d'articles vestimentaires. Si les baisses de ces derniers n'ont en moyenne été que de l'ordre de -6.40%, c'est que l'échantillon comprend tant des vêtements d'été que d'hiver, et que seul la collection d'été a fait l'objet de soldes.

Des renchérissements importants ont été relevés pour le gaz de ville et gaz naturel (+11.18%), les pommes de terre (+5.26%), le gaz liquéfié (+2.76%) et les combustibles solides (+1.66%). L'indice au 1^{er} août 2000 sera publié le 7 septembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 No 7/2000) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013, Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section Indice des prix à la consommation, M. Ernest ROBERT, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

Note de conjoncture N° 2/2000

Un bilan de l'activité économique et de l'évolution sociale en 1999

La note de conjoncture n° 2/2000 du STATEC vient de paraître. Elle brosse, sur plus de 100 pages, le portrait de l'évolution économique et sociale luxembourgeoise en 1999. Elle contient un bilan macro-économique et sectoriel tout en retraçant l'évolution des relations économiques extérieures, de l'emploi et du chômage, des salaires, des prix, de la sécurité sociale et des finances publiques.

En 1999: PIB réel +7.5%, inflation faible et recul du chômage

L'économie luxembourgeoise tourne actuellement à un rythme qui se situe au-dessus de la moyenne à long terme. Le PIB s'est accru de quelque 7.5% en 1999 contre une moyenne d'environ 5.5% à partir de 1985. Il en résulte une très vive expansion de l'emploi intérieur, rendue possible par un réservoir de main-d'œuvre quasiment inépuisable dans la Grande région, une immigration accrue et une hausse du taux d'emploi national.

En 1999, les services financiers et d'assurance ainsi que les transports et communications auront joué un rôle clé dans le processus de croissance: ces deux branches auront généré - de manière directe - les deux tiers de la croissance du PIB. De même, du côté des emplois/ressources, la très forte progression de la demande intérieure est remarquable: celle-ci aurait augmenté de 11.3%, principalement en raison de l'achat massif d'aéronefs (dans la rubrique formation brute de capital fixe) et de l'introduction d'un nouveau type de prestations sociales (l'assurance dépendance, dépenses de consommation collective).

L'inflation, bien que toujours peu élevée dans un contexte de plus long terme, commence à susciter de l'inquiétude puisque le Luxembourg, à partir du quatrième trimestre de 1999 (mais surtout au premier semestre de 2000) a connu des taux au-dessus de 2%, dépassant parfois même les 3%. Il serait pourtant trop tôt de parler de «surchauffe» de l'économie luxembourgeoise, puisque l'inflation est en premier lieu «importée» (prix de l'énergie) ou d'origine réglementaire (sécurité sociale).

Le coût salarial a certes connu un coup d'accélérateur en 1999, surtout en raison d'une hausse - potentiellement non récurrente - des primes et gratifications. D'autre part, le mécanisme d'indexation aura été déclenché deux fois en moins de douze mois (août 1999 et juillet 2000), ce qui a contribué à la hausse de l'inflation sous-jacente.

Principaux agrégats

	1997	1998	1999
	Taux de variation en % (ou spécifié autrement)		
Consommation finale des ménages (en volume)	3.7	2.0	4.1
Consommation finale des administrations publiques (en vol.)	2.1	2.8	12.8
Formation brute de capital fixe (en vol.)	10.5	1.5	26.6
Exportations de biens et services (en vol.)	10.5	9.9	7.9
Importations de biens et services (en vol.)	9.3	8.3	11.2
PIB (en vol.)	7.3	5.0	7.6
PIB (mio LUF)	624 581	665 735	731 821
Emploi salarié	3.4	4.6	5.3
Inflation (prix à la consommation)	1.4	1.0	1.0
Coût salarial moyen nominal	2.9	1.8	3.0
Taux de chômage (en % de la population active)	3.3	3.1	2.9

Source: STATEC

En 1999, le taux de chômage a diminué de 0.2%: il est ainsi passé sous la barre des 3% (en moyenne annuelle) pour se situer à 2.9%. En dépit de la concurrence très forte de la part de la main-d'œuvre non-résidente, le chômage (national) a poursuivi son mouvement de baisse, entamé en 1997. Contrairement à la situation en 1998, la résorption du chômage via les mesures de formation et de placement n'aura joué qu'un rôle mineur en 1999, le nombre de personnes placées ne s'étant accru, en moyenne annuelle, que de 33 personnes.

Premier semestre 2000: accélération de l'activité, baisse du chômage et remontée de l'inflation

Au premier semestre de l'année courante, les indicateurs mensuels (production, chiffre d'affaires) traduisent une nouvelle accélération de l'activité dans l'industrie, la construction, le commerce et la plupart des services. Les hausses sont généralement supérieures à celles observées en 1999, cela vaut surtout pour l'industrie, qui avait connu un mauvais premier semestre en 1999.

En conséquence, l'emploi salarié connaît lui aussi une - légère - accélération: il augmente maintenant à un rythme annuel de 6% contre un peu plus de 5% en 1999. Il en résulte une baisse du chômage qui se voit probablement renforcée par un «shift» partiel des demandeurs d'emplois vers les «mesures» (mises au travail, formation), lesquelles progressant nettement plus vite en 2000 qu'au cours des deux années précédentes.

L'inflation des prix à la consommation, mesurée par l'IPCN, s'est graduellement renforcée au cours des quinze derniers mois et pointe maintenant à 3%, contre environ 1% il y a un an. En cause, principalement, la hausse des prix pétroliers, qui, tels qu'ils sont mesurés dans le cadre de l'IPCN, ont augmenté de 48% (mars 1999 à juin 2000). Les prix du pétrole brut, exprimés en USD, ont, quant à eux, triplé. D'un autre côté, on a observé également une hausse de l'inflation sous-jacente (concept qui mesure la tendance fondamentale de l'inflation, en éliminant notamment les prix pétroliers mais aussi les prix d'autres biens qui se forment sur le marché mondial). Le taux d'inflation sous-jacent approche en juin les 2%.

Excellentes perspectives de croissance pour 2000 et 2001

Les dernières prévisions économiques officielles du STATEC ont été publiées dans le contexte du «pacte de stabilité», en février dernier. Le rythme de croissance du PIB qui y avait été dessiné dans le cadre de la variante «haute», soit quelque 6%, (se basant sur une croissance moyenne en Europe de 3.5%) nous semble le plus plausible pour les années 2000 et 2001. En effet, les organisations internationales prévoient, pour l'UE 15, généralement quelque 3.5% de croissance en 2000 et 2001.

Une croissance supérieure à 6% au Luxembourg (comme en 1999) passerait alors par une évolution dynamique des deux secteurs ayant tiré la conjoncture ces dernières années, à savoir le secteur financier et celui des transports et communications. Etant donnée l'évolution très favorable du secteur des services au premier semestre de 2000 (et du secteur financier en particulier), ce scénario «dynamique» de la variante haute du dernier scénario de prévision officiel du STATEC nous semble très réaliste pour l'année courante.

La poursuite de l'expansion rapide de l'emploi et l'accroissement du nombre de personnes dans des mesures de placement ou de mise au travail contribueront à résorber le chômage, déjà à un niveau très bas. Au cours des premiers mois de 2000, le taux de chômage a continué de baisser au Luxembourg, de quelque 0.2% par rapport aux premiers mois de 1999. Nous anticipons dès lors un taux de chômage moyen de 2.7% pour l'année 2000 (2.9% en 1999).

L'inflation s'est fortement accélérée en Europe et au Luxembourg en particulier. Au cours des 6 premiers mois, le taux d'inflation moyen (IPCN) a été de 2.9%. Actuellement, le STATEC prévoit un taux moyen de 2.9% pour l'ensemble de l'année 2000 également. Dans l'hypothèse que les prix du pétrole brut se stabilisent autour de 25 USD/baril (en moyenne annuelle) - ce qui suppose qu'ils se mettent à baisser à partir des niveaux observés en juin - et que le cours de l'Euro se stabilise quant à lui aux alentours de 0.97 USD/Euro (en moyenne annuelle également), le taux d'inflation devrait approcher les 2% en 2001. D'après les prévisions actuelles du STATEC, les hausses moyennes de l'échelle mobile des salaires seraient de resp. 2.7% et 2.3% en 2000 et 2001. Ainsi, une tranche indiciaire viendrait à échéance en août 2001.

Deux points d'interrogation subsistent toutefois:

- la répercussion «à retardement» des hausses des prix du pétrole brut sur les autres prix;
- le déclenchement éventuel d'une spirale inflationniste au Luxembourg en raison des échéances plus rapprochées des tranches indiciaires (processus dit de l'autoallumage).

La position du Luxembourg dans le cycle conjoncturel

Entre 1985 et 1999, la croissance réelle de l'économie luxembourgeoise peut être chiffrée environ à 5.5% en moyenne par an. De 1995 à 1999, période couverte par le SEC 95 (Système européen de comptes, révision de 1995), la croissance du PIB en volume, d'après l'état actuel des tableaux des comptes nationaux a été de 5.7% par an. Cette forte croissance de l'activité a fait augmenter l'emploi - en particulier l'emploi transfrontalier mais aussi national, grâce à l'immigration et une augmentation du taux d'activité - et baisser le chômage. Les années plus

récentes 1997 à 1999 peuvent être considérées comme se situant, en matière de croissance, dans le haut de la fourchette (PIB vol. +6.6% par an), 1995 et 1996 ayant été marquées par la situation conjoncturelle en Europe plus défavorable.

L'année 2000, grâce à un environnement conjoncturel européen et mondial toujours brillant s'annonce excellente en matière de croissance, les indicateurs mensuels disponibles au Luxembourg en témoignent. L'inflation par contre s'est accrue fortement, en raison principalement de la hausse des prix pétroliers.

La question se pose si des chocs «uniques» du type «hausse des prix pétroliers» peuvent avoir une incidence prolongée sur l'inflation du fait du mécanisme d'indexation automatique des salaires sur les prix. Certaines catégories de services, très intensifs en main d'œuvre, continueraient à renforcer le mouvement à la hausse des prix suite aux relèvements automatiques - à échéances plus rapprochées - des salaires.

Les fluctuations économiques se caractérisent par un continuel va-et-vient de part et d'autre d'un état «stationnaire» (ou d'équilibre). Actuellement, on observe une croissance plus forte des excédents (bruts) des entreprises (+7.2%, 1995-1999) comparée à celle du coût salarial (+6.5%). Cette situation - qui équivaut à la diminution du coût salarial unitaire réel - ne saurait perdurer à terme. Un certain rééquilibrage ne tardera pas à s'installer. Actuellement, celui-ci est favorisé par une inflation plus forte, demain ce sera peut-être une situation conjoncturelle moins favorable tendant à comprimer les excédents des entreprises.

La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 175.- LUF / 4.34 EUR. Pour en savoir plus: Statec, Section Conjoncture, M. Ferdy ADAM, tél: 478 - 4217, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu.

Balance courante

Nette progression de l'excédent courant au 1^{er} trimestre 2000

Le STATEC vient de publier les chiffres provisoires de la balance courante pour le premier trimestre 2000 dans la série N des indicateurs rapides. Selon ces données, l'excédent courant du Luxembourg s'élève à 23 milliards de LUF, contre 14.5 milliards à la même période de l'année précédente. Cette évolution est en grande partie due à la nette progression (8 milliards de LUF) de l'excédent des revenus des investissements et du léger recul (2 milliards) du déficit commercial.

L'appréciation des flux bruts et du solde des revenus des investissements s'explique essentiellement par l'expansion du volume d'activité du secteur bancaire (progression de 12% de la somme de bilan globale des banques) et de l'accroissement de la marge sur intérêt.

Les exportations de marchandises ont progressé de 16% par rapport au premier trimestre de l'année passée qui était caractérisé par un creux conjoncturel. Au-delà de cet effet de rattrapage l'évolution des ventes à l'étranger reflète particulièrement la reprise dans l'industrie (en termes de volume et de prix). Conjointement les importations de biens de consommation intermédiaire et de biens d'équipement ont augmenté. A la suite de la flambée des prix pétroliers, la valeur des approvisionnements en combustibles a progressé de 80%. L'augmentation plus modérée des importations totales (10.8%) - par rapport aux exportations - et, partant, l'amélioration de la balance commerciale s'expliquent essentiellement par le fait d'une importation exceptionnelle d'aéronefs au premier trimestre de 1999.

BALANCE COURANTE DU LUXEMBOURG

source: STATEC

Libellé	Année		Premier trimestre					
	1998	1999 (1)	1999 (1)			2000 (1)		
	Net	Net	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net
Opérations courantes	64.0	41.5	611.3	596.8	14.5	766.5	743.4	23.1
Biens	-71.9	-98.3	72.4	95.7	-23.3	84.6	106.0	-21.4
Services	111.5	129.4	114.2	75.8	38.4	149.0	109.7	39.4
Rémunération des salariés	-65.2	-76.7	6.0	23.1	-17.1	6.3	26.9	-20.6
Revenu des investissements (2)	102.4	101.7	399.1	375.0	24.2	506.8	474.8	32.0
Transferts courants	-12.8	-14.6	19.5	27.3	-7.7	19.7	26.0	-6.2

Unité: milliard de LUF

(1) chiffres provisoires

(2) y compris bénéfices réinvestis

La poussée (+30%) des exportations de services s'est poursuivie au début de cette année, essentiellement sous l'effet de l'expansion extraordinaire (44%) des services financiers. Notons encore que les exportations des autres types de services (e.a. transport, voyages, communications, services aux entreprises) ont progressé (18%) au total plus rapidement que les exportations de marchandises. En valeur absolue les exportations de services sont presque le double des expéditions de marchandises et les exportations de services autres que financiers représentent (à elles seules) quelque 80% des exportations totales de marchandises. Au premier trimestre 2000, les échanges extérieurs de services du Luxembourg se sont soldés par un excédent record de 39 milliards de LUF.

La publication (Indicateurs rapides série N) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Relations économiques extérieures, M. Guy SCHULLER, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu .

Emploi salarié

Nouvelle accélération de la progression au cours du 1^{er} trimestre de 2000

Selon le STATEC, une comparaison des accroissements enregistrés au cours des premiers trimestres de 1998, 1999 et 2000 laisse apparaître une accélération continue de l'augmentation de l'emploi salarié intérieur (excluant les fonctionnaires et employés des institutions internationales, mais incluant les frontaliers). Les taux de variation afférents passent de 4.0% en 1998 à 5.3% en 1999, puis à 6.0% en 2000. Fin mars 2000, les chiffres tirés des fichiers de la sécurité sociale font état d'une population salariée de 240 708 personnes.

Comme les années précédentes, ce développement particulièrement dynamique est essentiellement assuré par les frontaliers (+11.4%), les salariés résidents n'augmentant que de 3.4%. Globalement, le taux de croissance de la population salariée féminine (+6.4%) dépasse légèrement celui des hommes (+5.8%). Cette évolution est observée aussi bien pour les résidents que pour les frontaliers. A la fin du 1^{er} trimestre de 2000, la structure de l'emploi se présente comme suit :

- Proportion de femmes: 36.9%
- Proportion de frontaliers: 35.0%
- Ventilation par pays de résidence des frontaliers :

Allemagne:	18.8%
Belgique:	28.0%
France:	53.2%

La publication (Indicateurs rapides série L) est disponible gratuitement au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques sociales, M. Jean LANGERS, tél.: 478 - 4250/4276, e-mail: jean.langers@statec.etat.lu.

Nouvelle parution

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises 2000

Le répertoire des entreprises luxembourgeoises du STATEC vient de paraître. Ce répertoire fournit des renseignements sur les activités économiques de 20 569 entreprises, soit 600 de plus qu'en 1999. Il se présente sous forme de deux volumes:

1. Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les entreprises en fonction de l'activité principale de la Nomenclature harmonisée des Activités économiques dans les Communautés Européennes (version luxembourgeoise, NACELUX-Rév.1). En dehors du code et du libellé de la nomenclature, il fournit les nom et adresse des entreprises. Le tableau ci-après fournit une ventilation par section de la NACELUX.
2. Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique. Les entreprises y sont classées par ordre alphabétique et il renseigne à côté de l'activité principale, sur le nom, la localité et sur d'éventuelles activités secondaires.

Au cours des dernières années, la demande des informations du répertoire des entreprises sur support informatique n'a cessé de grandir. La réglementation sur les banques de données nominatives du STATEC permet la publication sur support informatique à deux restrictions près:

1. au-delà de la simple lecture des données publiées sur support informatique, tout traitement de ces données ne doit se faire que par les seuls clients du STATEC disposant d'une autorisation leur permettant de les traiter de façon informatique,
2. et cela exclusivement pour la même finalité que celle étant à l'origine de la publication, c'est-à-dire, la classification des entreprises selon la nomenclature NACE.

Sous ces réserves le STATEC met à la disposition des personnes intéressées une disquette au prix de 2000 LUF / 49.58 EUR. Lors de la commande prière de préciser le format désiré: DBF, XLS97, ASCII, CSV, TAB-délimité, ou prendre directement contact avec le Service «Répertoire» du STATEC: tél.: 478-4249, 478-4280, fax.: 46 42 89). Les répertoires systématique (ISBN 2-87988-031-9) et alphabétique (ISBN 2-87988-031-9) peuvent être obtenus au prix de 300.- LUF / 7.44 EUR par volume au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu.

Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/08/2000:

AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ S.à r.l.

17, rue de Stalingrad
L-4326 ESCH-SUR-ALZETTE
c9254/1999C
22/05/2000 - 21/05/2001
déménagement:
29, rue de Moeding,
L-4246 Esch-sur-Alzette
articles d'ameublement,
articles de décoration pour intérieurs,
articles de literie

AU PLAISIR DES ARTS S.à r.l.

20, route de Longwy
L-1946 LUXEMBOURG
c9247/99
01/12/1999 - 30/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement,
articles de lustrerie, tableaux,
articles de tapisserie, articles en porcelaine, tapis et objets d'art

BALLY LUXEMBOURG S.à r.l.

44, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
c9256/99
04/01/2000 - 03/01/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures

BAUS Marie

55, rue de la Libération
L-8245 MAMER
c9200/99
07/09/1999 - 06/09/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et vêtements

BOUTIQUE FELINE S.à r.l.

8, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG
c9270/2000
10/03/2000 - 09/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement, accessoires de mode assortis,
articles textiles

C.K. S.A.

Centre Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG
c9308/2000
18/07/2000 - 17/10/2000
déménagement: coin rue Bolivar - rue de la Libération à Esch
articles et appareils électriques, photographiques et optiques, disques et cassettes magnétiques

CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG
c9291/2000
26/07/2000 - 25/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
produits alimentaires

CORNICI & CO LUXEMBOURG S.à r.l.

17, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG
c9246/99
29/11/1999 - 28/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
meubles meublants, articles d'art de la table et de décoration, objets d'art et antiquités

COVADEL S.A.

7, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c9164/99A
02/11/1999 - 01/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles d'habillement

D TEX S.à r.l.

17, rue de Louvigny
L-1946 LUXEMBOURG
c9302/2000
01/07/2000 - 30/09/2000
art. 6.7. force majeure
vêtements, articles de maroquinerie et chaussures

DAUL Christiane

60, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
c9205/99
01/10/1999 - 30/09/2000
cessation complète de l'activité commerciale
fourrures, articles en daim et en cuir, articles de confection

DECKER Niny

8, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9223/99
19/10/1999 - 18/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'habillement et accessoires de mode

ECHO D'ORIENT S.à r.l.

169, rue de Luxembourg
L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE
c9231/99
02/11/1999 - 01/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
tapis

ENTENICH Roger

35, avenue de la Libération
L-3850 SCHIFFLANGE
c9252/1999
24/02/2000 - 23/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale
vélos et accessoires

ETABLISSEMENTS WELSCHER S.à r.l.

23A, rue de l'Eglise
L-4923 HAUTCHARAGE
c9237/99
06/11/1999 - 05/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
produits industriels

FELTES Pierre

Centre commercial Topaze
L-7525 MERSCH
c9239/99
01/02/2000 - 31/01/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de décoration pour intérieurs, articles en porcelaine, ustensiles de ménage et articles de bibeloterie

FEYERSTEIN Suzanne

51, rue G.D.Charlotte
L-7520 MERSCH
c9296/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et vêtements de sports

FREE TIME SPORTS S.à r.l.

34, rue de la Gare
L-6440 ECHTERNACH
c9298/2000
17/07/2000 - 16/10/2000
transformation immobilière
articles et vêtements de sports

FRISCH Jean-Jacques

103, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE
c9300/2000
01/07/2000 - 30/09/2000
transformation immobilière
articles d'orfèvrerie, de cadeaux, d'objets d'art, articles en cristal

GESCHWIND Joseph

15-19, rue de Trèves
L-6793 GREVENMACHER
c9285/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, outils, outillage, articles électriques, ustensiles de ménage

GOESSENS Jeanne

16, rue Principale
L-8805 RAMBROUCH
c9293/2000
15/05/2000 - 14/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie, articles de chemiserie et articles de fausse-bijouterie

HECRO S.à r.l.

16, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9243/99
22/11/1999 - 21/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires y relatifs

HERTZ & CIE S.à r.l.

3, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
c9299/2000
01/07/2000 - 30/06/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles

HIRSCH S.à r.l.

42, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9260/2000
21/02/2000 - 20/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale

articles de confection pour hommes et garçons, articles de chemiserie, cravates et accessoires de mode y assortis

JACOB Annette

16, rue de Differdange
L-4437 SOLEUVRE
c9295/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de papeterie, journaux, périodiques, livres de poche, articles scolaires, jouets, articles de toilette

JOHANNIS Robert

55, rue Collart
L-3220 BETTEMBOURG
c9267/2000
15/03/2000 - 14/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
vélos et accessoires

KOHN Françoise

2, rue Jean Wolter
L-3544 DUDELANGE
c9258/1999
20/05/2000 - 19/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
métaux, métaux précieux, pierres précieuses et articles de bibeloterie

KONTER Annette

2A, rue Emile Mark
L-4620 DIFFERDANGE
c9219/99
23/10/1999 - 22/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale, articles de confection et accessoires

KREUTZ Christiane

5, Grand-Rue
L-9530 WILTZ
c9268/2000
24/02/2000 - 23/02/2001
cessation complète de l'activité commerciale, articles électriques et articles de bibeloterie

LANNERS S.à r.l.

29, Grand-Rue
L-9050 ETTTELBRUCK
c9284/2000
25/05/2000 - 24/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale, chaussures et articles de maroquinerie

LIBRAIRIES REUNIES S.A.

42, rue du Commerce
L-3450 DUDELANGE
c9294/2000
01/07/2000 - 30/09/2000
déménagement: 40, rue du Commerce, L-3450 Dudelange
articles de librairie-papeterie, disques et cassettes audio et vidéo, articles de maroquinerie, articles photographiques et optiques

LINDEN Albert

5, rue des Capucins
L-1313 LUXEMBOURG
c9227/99
25/10/1999 - 24/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie et orfèvrerie

LINGERIE BEAUMONT S.à r.l.

10, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG
c9280/2000
11/04/2000 - 10/04/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, de mercerie-bonneterie, de confection

M.L.K. S.à r.l.

80, route de Longwy
L-8080 BERTRANGE
c9241/99
13/11/1999 - 12/11/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie et chaussures sur une surface de vente en détail de 36 m² au centre commercial Concorde

MAISON GIGIPI S.à r.l.

32, route de Luxembourg
L-4972 DIPPACH
c9228/99
29/10/1999 - 28/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires de mode y assortis

MELROSE S.à r.l.

38, rue de l'Alzette
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE
c9271/2000
14/03/2000 - 13/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'hygiène, articles de ménage, articles textiles et vêtements

NANQUETTE Céline

4, Grand-Rue
L-8826 PERLE
c9310/2000
10/08/2000 - 15/08/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie-bonneterie, tissus, articles de ménage, articles de quincaillerie, jouets

NOUVELLE LINGERIE DE LUXE HORTENSE S.à r.l.

34, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG
c9259/2000
11/03/2000 - 10/03/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires, articles de lingerie et articles de bonneterie

NOUVELLE SOC. CHAUSSURES IERACE S.à r.l.

1, rue de la Gare
L-3839 SCHIFFLANGE
c9265/2000
18/03/2000 - 17/03/2001

cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et articles de maroquinerie

PAULUS Colette

6, avenue de la Gare
L-4734 PETANGE
c9222/99
19/10/1999 - 18/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, vêtements en cuir et accessoires

SKOTRADE S.à r.l.

18-20, avenue de la Gare
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE
c9283/2000
02/05/2000 - 01/05/2001
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures, articles de maroquinerie, bas, chaussettes et parapluies

SWEET & COOL S.à r.l.

36, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG
c9229/99
03/11/1999 - 02/11/2000
déménagement: 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
articles d'habillement, articles de puériculture et gadgets

UNDER FIFTEEN S.à r.l.

5-11, rue de la Libération
L-3510 DUDELANGE
c9307/2000
12/07/2000 - 11/07/2001
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et accessoires

WOLFF Christiane

86, avenue G.D. Charlotte
L-3440 DUDELANGE
c9225/99
20/10/1999 - 19/10/2000
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bricolage et de jouets

SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR

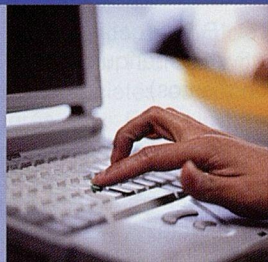


Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

31, boulevard Konrad Adenauer
L-2981 Luxembourg
Téléphone: (352) 42 39 39 – 310 ou 314
Fax: (352) 43 83 26
E-mail: globalsign-lux@cc.lu
Homepage: www.cc.lu

site internet: <http://www.cc.lu>
e-mail: globalsign-lux@cc.lu

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:



Certification Service Provider / CSP

APPELS A PROPOSITIONS

Appel à propositions LIFE-NATURE

La Commission européenne a lancé un appel à propositions dans le domaine de la conservation de la nature dans le cadre du programme LIFE pour l'exercice 2000-2001. Les projets éligibles viseront à conserver des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages. Le soutien financier communautaire s'élève à 50% maximum des dépenses ou exceptionnellement à 75% dans le cas d'espèces ou d'habitats naturels prioritaires.

Le dossier de candidature contenant les informations détaillées sur l'éligibilité et les procédures, de même que les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du Ministère de l'Environnement, M. Jean-Paul FELTGEN (tél.: 478 68 13) ou sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante: <http://www.europa.eu.int/comm/environnement/nature/home.htm>. Tous les projets doivent être soumis au Ministère de l'Environnement au plus tard le 30 septembre 2000.

Appel à propositions relatif au programme «Croissance compétitive et durable» du 5 PCRD de l'Union européenne

La Commission européenne a lancé, le 6 juin 2000, le troisième appel à propositions du programme «Croissance compétitive et durable». Cet appel couvre les éléments suivants du programme de travail:

- Action-clé: produits, procédés et organisations innovants (budget indicatif: 70 millions d'euros)
- Action-clé: mobilité durable et intermodalité (budget indicatif: 102 millions d'euros)
- Action-clé: technologies des transports terrestres et maritimes (budget indicatif: 2 millions d'euros)
- Action-clé: nouvelles perspectives dans l'aéronautique (budget indicatif: 5 million d'euros)
- Activités génériques 1A et 1B (budget indicatif: 80 millions d'euros) et activité générique 2 (budget indicatif: 1 million d'euros).

Date limite de réception des propositions: 29 septembre 2000.

Pour tout renseignement contactez:
Luxinnovation GIE, M. Gilles SCHLESSER,
tél.: 43 62 63-1; gilles.schlessers@luxinnovation.lu
ou consultez l'adresse suivante:
<http://www.cordis.lu/growth/calls/200002.htm>

4^e appel à propositions du programme «Technologies de la société de l'information» (IST)

La Commission européenne a publié le 25 juillet 2000 le 4^e appel à propositions du programme «Technologies de la société de l'information» (IST) sous les références IST-00-4-1A, IST-00-4-1B, IST-00-4-2A, IST-00-4-2B. La date limite est fixée au 31 octobre 2000, sauf pour le domaine «neuroinformatique» (6.2.2) dans les technologies futures et émergentes (FET) dont la date limite est fixée au 11 octobre 2000. Par ailleurs, le «domaine ouvert» dans les FET reste ouvert jusqu'au 15 février 2001, avec une procédure en deux étapes (proposition abrégée puis complète).

Cet appel concerne les lignes d'actions suivantes:

Action-clé 1 (Systèmes et services pour le citoyen): 1.3.1., 1.4.1., 1.5.1, 1.5.2., 1.5.4. (RDT); 1.5.3. (meilleures pratiques, démonstrations)

Action-clé 2 (Nouvelles méthodes de travail et commerce électronique): 2.1.2., 2.3.1. (RDT); 2.1.1. (RDT, démonstrations); 2.1.5. (meilleures pratiques, démonstrations, réseaux thématiques, mesures d'accompagnement); 2.1.6. (réseaux thématiques ou mesures d'accompagnement); 2.4.2. (RDT, essais, meilleures pratiques)

Action-clé 3 (Contenus et outils multimédias): 3.1.1., 3.1.6., 3.3.3., 3.4.1., 3.4.2. (RDT), 3.1.3., 3.1.5. (essais), 3.2.3., 3.4.3. (essais, meilleures pratiques); 3.5.1. (réseaux thématiques, mesures d'accompagnement)

Action-clé 4 (Technologies et infrastructures essentielles): 4.2.2., 4.2.4., 4.3.1., 4.4.1., 4.4.2., 4.5.4., 4.6.1., 4.6.2., 4.7.1., 4.7.3., 4.7.3., 4.8.4., 4.8.5. (RDT); 4.1.1. (mesures d'accompagnement); 4.2.5., 4.3.4., 4.4.3. (essais, meilleures pratiques); 4.6.3., 4.7.5., 4.7.6. (essais, meilleures pratiques, actions d'évaluation); 4.8.6. (essais); 4.8.7. (meilleures pratiques); 4.8.8. (actions d'évaluation)

Actions transversales: CPA1, CPA2

Technologies futures et émergentes: FET 0. domaine ouvert (date limite: 15 février 2001), FET P2 (date limite: 11 octobre 2000).

Le texte de l'appel et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en consultant le site www.cordis.lu/ist ou en vous adressant à Luxinnovation GIE, Claude LIESCH, tél. 43 62 63 1, fax. 43 81 20, e-mail: claudeliesch@luxinnovation.lu.

L'IMMR recherche des ingénieurs-conseils

L'institut des Matériaux et Mesures de Référence du Centre commun de recherche de la Commission européenne souhaite recruter des ingénieurs-conseils en vue de la construction d'un entrepôt pour les matériaux de référence. Les travaux seront exé-

cutés sur le site de l'IMMR à Geel (Belgique), et dureront environ trois mois, selon une étude préliminaire.

Les ingénieurs intéressés doivent constituer un dossier d'appel d'offres (incluant les documents relatifs à l'architecture, aux techniques d'installation, aux métrés et autres documents) sur la base duquel la Commission européenne sélectionnera un prestataire de services conformément à la réglementation européenne en matière de marchés publics. Le dossier sera initialement rédigé en quatre langues (allemand, anglais, français et néerlandais).

La Commission souhaite que l'entrepôt lui soit livré «clés en mains». Le marché concernant les ingénieurs-conseils sera attribué pour septembre 2000. Pour toute information contactez: Commission européenne, Centre commun de recherche, Institut des Matériaux et Mesures de Référence (IMMR), Retieseweg, B-2440 Geel, fax: +32 / 14 / 58 42 73, JO S 105 du 02.06.2000, p.40

ACTUALITES

Guide: «Participer aux programmes européens de recherche»

La Commission européenne vient de publier un guide pour les candidats au 5^e programme-cadre de recherche. Cette brochure dresse un panorama général et pratique de l'ensemble des enjeux auxquels sera confronté tout candidat à une participation au 5^e programme-cadre. Elle joue un rôle d'aide à la décision en permettant au lecteur d'évaluer avec précision si, d'une part, le 5^e programme-cadre offre de réelles opportunités à son organisation; et, d'autre part, si son organisation dispose des ressources requises pour poser avec succès sa candidature à un cofinancement et, ensuite, mener à bien son projet de recherche.

Ce guide est disponible gratuitement en français, allemand ou anglais auprès de Luxinnovation GIE, Isabelle SCHLESSER, tél.: 43 62 63 1, fax. 43 81 20, e-mail, isabelle.schlessler@luxinnovation.lu.

La Commission européenne propose la création d'un brevet communautaire

La Commission européenne a proposé la création d'un brevet communautaire unique dans le but de réduire la charge imposée aux entreprises européennes pour l'obtention des brevets.

Dans le cadre de la nouvelle proposition de la Commission, les brevets communautaires seraient délivrés par l'Office européen des Brevets. Les brevets nationaux et européens coexisteraient avec le système communautaire, les inventeurs pouvant ainsi choisir le type de protection du brevet le mieux adapté à leurs besoins. Le brevet communautaire devrait être disponible d'ici fin 2001.

Le coût de l'obtention d'un brevet est beaucoup plus élevé en Europe qu'au Japon ou aux Etats-Unis (300% de plus qu'aux Etats-Unis et 500% de plus qu'au Japon). Les frais de traduction représentent près de 25% du coût total des brevets européens – la nouvelle proposition vise à les réduire en ne traduisant le texte que dans les trois langues officielles (anglais, allemand et français).

Suite aux recommandations formulées lors des sommets de Lisbonne et de Feira, au cours desquels le brevet communautaire a été reconnu comme étant une composante essentielle du développement d'une économie européenne compétitive basée sur la connaissance, Frits Bolkestein, Commissaire responsable du Marché intérieur, a voulu maintenir cette priorité, indiquant clairement: «La création d'un brevet communautaire est une composante essentielle des efforts de l'Europe pour réduire les charges financières des entreprises et contribuer à assurer que la recherche et l'innovation technologique et scientifique pouvaient être appliquées avec succès par l'industrie et le commerce... Un brevet unique réduira radicalement les coûts des brevets et garantira en même temps un haut niveau de protection. Un brevet communautaire offrira un outil compétitif de poids à l'industrie européenne et notamment aux PME à l'époque de la nouvelle économie.»

Une harmonisation du régime des brevets est également nécessaire. Actuellement, en cas de litige, ce sont les tribunaux nationaux qui sont compétents, de sorte qu'il peut y avoir 15 interprétations différentes. La Commission suggère l'instauration d'un nouveau tribunal communautaire (dans le cadre de la Cour européenne de justice) et recommande la modification du traité en conséquence.

Commentaire d'un expert de l'IPR-Helpdesk (droits de propriété intellectuelle) de la Commission européenne: «Le brevet communautaire devrait être facilement accessible, efficace dans sa mise en œuvre et peu onéreux. Il devrait être bien accueilli par les acteurs européens de l'innovation et permettra d'améliorer la compétitivité du secteur de la propriété intellectuelle.»

«Point EU» bientôt sur Internet

La Commission européenne vient d'adopter une communication illustrant la volonté de créer un nom de domaine «point EU» sur Internet.

L'absence de nom de domaine de premier niveau (TLD) pour l'Europe oblige de nombreuses importantes sociétés européennes à recourir aux listings gérés aux Etats-Unis, et plus particulièrement à «.com». Ne pas savoir où est basée la société et quelles sont les règles qui régissent ses activités pose problème. La création du nom de domaine EU fait partie du plan d'action «eEurope» approuvé lors du récent sommet de Feira, au Portugal.

L'initiative, qui bénéficie d'un large soutien en Europe, permettrait de développer le commerce élec-

tronique à travers l'Europe. Après une consultation publique, la Commission poursuivra son enquête auprès des participants du secteur public et du secteur privé afin de définir des lignes directrices pour la procédure d'enregistrement «.EU». Les négociations avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) et les autorités américaines devraient également se poursuivre.

MANIFESTATIONS

L'innovation au centre des débats, Lyon, France, 20-21 novembre 2000

Les personnes souhaitant s'impliquer dans les jeunes entreprises innovantes pourront participer au prochain Forum européen annuel des sociétés innovantes, qui se tiendra à Lyon les 20 et 21 novembre 2000. Soutenue par la DG Entreprises de la Commission européenne et la communauté urbaine de Lyon, la manifestation fournira des informations émanant de jeunes entrepreneurs innovants relatives aux politiques locales, nationales et européennes concernant l'innovation. Par ailleurs, une cérémonie de remise des prix récompensant les 15 régions d'Europe les plus innovantes sera organisée.

Pour tout renseignement, contactez: Commission européenne, DG Entreprises, Innovation helpdesk, fax: + 352 4301 32 084, e-mail: innovation@cec.eu.int, www.cordis.lu/innovation-smes/src/firms.htm.

Dixième forum international sur la gestion technologique, Vienne, Autriche, 27 novembre-1^{er} décembre 2000

Les organisateurs du dixième forum international sur la gestion technologique viennent de publier un premier avis et un appel à contributions écrites pour la manifestation qui aura lieu du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000 à Vienne en Autriche.

Le forum aura pour thème «la création et la commercialisation de nouvelles valeurs grâce au savoir: un impératif pour les sociétés axées sur les services». Le but est de fournir aux participants les outils du savoir et le réseau de contacts nécessaires pour permettre à leurs sociétés d'entrer dans le nouveau monde du commerce.

Les thèmes suivants seront abordés:

- création de nouvelles valeurs dans le cadre du commerce électronique
- service/commerce électronique dans un environnement axé sur la technologie
- marketing et stratégie: des impératifs pour les sociétés orientées services
- exploitation du savoir grâce à la gestion des connaissances

- création de nouvelles entreprises, de spin-offs et de groupes florissants

La manifestation est organisée par le Centre Relais Innovation autrichien «Danube».

Pour tout renseignement: John C. Dooly, DANUBE, Zieglergasse 28, A-1070 Vienne, tél.: +43/1/52 40 60 613, fax: +43/1/52 40 60 699, e-mail: iftm10@danube.or.at.

Conférence online information 2000, 6-8 décembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Online information 2000 aura lieu du 6 au 8 décembre 2000 à Londres. Cet événement comprendra une exposition et une conférence et sera centré sur le contenu, la fourniture et l'utilisation de l'information électronique. Des milliers d'utilisateurs et de fournisseurs sont attendus.

Les thèmes traités lors de la conférence incluent les développements de l'industrie de l'information, les technologies relatives aux moteurs de recherche, la gestion des intranets et du contenu, l'édition MTS, les bibliothèques numériques, les gouvernements «câblés», les communautés de savoir, le droit de propriété intellectuelle et Internet, les livres électroniques, l'accès à Internet mobile (y compris les technologies et stratégies WAP).

Pour plus d'informations contactez: Shelley Lindo, Events assistant, Learned Information Europe Ltd, Woodside, Hinksey Hill, Oxford OX1 5 BE, United Kingdom, tél.: +44-1865-38 80 00, fax: +44-1865-73 62 54, e-mail: shelley_lindo@learned.co.uk.

Deuxième Forum des entreprises innovantes et Colloque: «Vers un espace européen de l'innovation», Lyon (France), 20 et 21 novembre 2000

Le forum, qui se déroulera le 20 novembre 2000 et qui est organisé par la Commission européenne, vise les créateurs de start-ups, les entrepreneurs de la Nouvelle Economie, les financiers ou les dirigeants de sociétés en voie d'être cotées, qui souhaitent:

- influencer le débat européen en matière de création d'entreprises innovantes
- partager leur expérience
- identifier les meilleures pratiques pour conduire et développer des projets.

Des personnalités européennes et françaises de premier plan ont déjà confirmé leur participation au Forum et à la cérémonie décernant à 15 zones économiques le premier label européen des pôles d'excellence en matière de création d'entreprises innovantes.

Trois thèmes principaux seront abordés:

- favoriser l'entrepreneuriat innovant
- la mise en réseau: élément moteur du développement des entreprises
- le cadre régional: un moyen de compétitivité pour les start-ups.

Le colloque «Vers un espace européen de l'innovation» organisé par la présidence française avec le concours de la Commission européenne se déroulera le 21 novembre 2000. La conjugaison de ces deux événements permettra d'aborder l'innovation selon des points de vue complémentaires.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en consultant le site www.cordis.lu/innovation-smes/src/innoforum.htm ou en contactant la Commission européenne à Luxembourg, Amy BEARNE, DG Entreprises, fax. 43 01 34 129, e-mail: amy.bearne@cec.eu.int

La technologie des capteurs dans l'industrie européenne, Helsingor (Danemark), 4 et 5 décembre 2000

Une rencontre de partenariat sur la technologie des senseurs dans l'industrie européenne se tiendra les 4 et 5 décembre 2000 à Helsingor (Elseneur), Danemark.

La manifestation est organisée par l'Agence danoise pour le commerce et l'industrie, Eureka et le Centre F de technologie des capteurs A/S.

Les trois thèmes suivants seront débattus:

- Santé, alimentation et environnement;
- Industrie, transport et énergie;
- Nouveaux matériaux pour senseurs.

L'objectif premier de la manifestation est d'offrir aux sociétés et aux organismes de recherche l'occasion de:

- Echanger des informations et des avis dans leurs domaines d'activité;
- Développer de nouvelles opportunités commerciales;
- Identifier les partenaires potentiels pour des activités commerciales ou des recherches communes et les rencontrer durant la manifestation;
- Trouver des partenaires et aider à l'identification de projets;
- Aider les participants à obtenir des informations sur les possibilités de financement.

La manifestation inclura des sessions plénières, des ateliers de travail parallèles, des rencontres individuelles, la présentation de brochures et d'affiches, ainsi qu'une session plénière de clôture pour discuter des résultats de cette rencontre de partenariat. Les bureaux Eureka nationaux participeront également à la manifestation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter: Danish Agency for trade and industry, Anette Thune, Dahlerups Pakhus, Langelinie Allé 17, DK-2100 Copenhagen, fax: +45-3546-6301, e-mail: aot@efs.dk.

WAP & Go

La solution WAP de Tango

Tango vient de lancer son offre WAP & Go. Le modèle économique de l'offre est simple: aucun frais d'activation ni d'abonnement, et un paiement à la consommation (prix d'une communication en heures creuses selon la formule d'abonnement choisie). On suppose que la répartition des recettes générées se répartissent ensuite entre l'opérateur, le fournisseur de contenus, et le fournisseur de services WAP. C'est le modèle qui a été adopté en France par Internet Telecom (donnant accès à une vingtaine de fournisseurs de contenus sur son kiosque), qui facture les services entre 0,78 et 2,21 FF la minute, en plus du forfait mensuel. A la fin du mois, l'utilisateur reçoit une facture de son opérateur, qui se charge de payer l'éditeur de service, en prenant au passage une commission pour l'utilisation de son réseau. Par exemple, sur un service qui vaut 2,21 F la minute, l'éditeur ne reçoit que 90 centimes. La différence va à l'opérateur et Internet-Télécom.

Parmi les services disponibles chez Tango ont trouve: e-mail, carnet d'adresses, cours des bourses (Nasdaq avec une quart d'heure de décalage), convertisseur de devises, dictionnaire anglais, Newmediaguide.lu, actualités du Luxembourg, météo, résultats sportifs, programmes cinéma, horoscope, restaurants, sorties Nightlife, jeux. Les personnes disposant d'un téléphone WAP (400 des 95.000 abonnés de Tango en juin 2000) pourront profiter des services à condition d'être clients Tango, de s'inscrire sur le site everyday.com et de demander l'activation du service mobile Internet via la helpline. De nombreux modèles de téléphone WAP seront disponibles dans le courant de l'été. Sur le site de Tango (<http://www.tango.lu>), la procédure de configuration porte sur les modèles de quatre constructeurs: Motorola, Nokia, Ericsson et Siemens.

Par ailleurs, Tango a annoncé qu'il avait équipé tout son réseau de la technologie High Speed Circuit Switched Data (HSCSD), qui permet de se connecter à une vitesse de 38,4 Kbps (au lieu des 9,6 Kbps habituels du réseau GSM), et avec laquelle on peut atteindre des taux de transmission allant jusqu'à 43,2 kbps. L'avantage de cette technologie, comparativement à l'UMTS, est qu'elle exploite l'infrastructure

hardware existante et ne requiert qu'un faible investissement en mise à jour de logiciels. Elle repose sur la combinaison de plusieurs canaux pour atteindre des débits pouvant aller jusqu'à 115,2 Kbps (en combinant 8 time slots). (Source: www.nmg.lu)

S-net p@y

La BCEE lance un nouveau paiement électronique sur Internet

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE) vient de lancer S-net p@y, la nouvelle solution de paiement sécurisé sur le web qui s'adresse à tous les commerçants et à toutes les entreprises voulant faire du e-commerce. Jusqu'à présent, les paiements par Internet se heurtaient à deux inconvénients majeurs. D'abord, beaucoup de clients hésitaient à confier des données sensibles à un support non sécurisé. Ensuite, de leur côté, les commerçants étaient contraints d'établir des factures et d'attendre la confirmation du paiement avant de pouvoir livrer la marchandise.

Désormais, S-net p@y propose l'encaissement automatique et la confirmation du paiement par e-mail sécurisé, c'est-à-dire à l'abri des regards indiscrets. Si le client a fait son choix sur un site d'e-commerce, il opte pour le moyen de paiement S-net. S'ouvre alors une boîte de dialogue avec un virement affiché, pré-rempli par le nom et le numéro de compte du commerçant ainsi que par une communication aux choix de celui-ci. Le client n'a plus qu'à indiquer le numéro du compte qu'il désire débiter. Le paiement se fait alors immédiatement auprès de la BCEE, et une confirmation est envoyée sans délai au commerçant. Tous les commerçants et entreprises intéressés par l'installation de S-net p@y comme moyen de paiement sur leur site Internet peuvent contacter un chargé de relations PME (tél. 4015-4141) ou bien un chargé de relations Grandes Entreprises (tél. 4015-4173) auprès de la BCEE, qui se feront un plaisir de répondre à toutes leurs questions.

Everyday.shopping

Une nouvelle plateforme luxembourgeoise de commerce électronique

Le 15 septembre prochain, une nouvelle plateforme de commerce électronique va s'ouvrir au Luxembourg. Cette solution baptisée Everyday.shop-

ping est née de la collaboration entre le groupe SEC (Société Européenne de Communication qui possède Everyday.com, Tango et TELE2) et la société Tecsys spécialisée dans le e-business. 60 millions de francs ont été investis dans ce projet qui sera une «galerie commerciale électronique» ouverte à tous les commerçants luxembourgeois. Un «starter pack» comprenant 3 jours de formation et la mise en place du système informatique leur sera proposé pour environ 75 000 LUF.

Taux d'équipement en micro-ordinateurs

Le Luxembourg en tête de liste

73.000 ordinateurs pour 100.000 habitants: ce sont les chiffres issus du World Bank Atlas, qui placent le Grand-Duché de Luxembourg largement en tête devant le reste de l'Europe et les Etats-Unis, qui malgré leur avance ne comptent que 46.000 machines pour 100.000 habitants. Comparativement, l'Allemagne affiche un ratio de 30.000 pour 100.000 habitants, la Belgique de 28.000, la Royaume-Uni de 26.000 et la France de 20.000.

Ces chiffres sont ceux de la pénétration des ordinateurs, tous milieux confondus. Ils comprennent donc l'équipement des entreprises, ce qui fausse un peu la donne: ce ne sont pas 7 Luxembourgeois sur

solution
question
solution

A chaque question, nous vous proposons une solution concrète!

- ✓ Gestion comptable
- ✓ Salaires
- ✓ Optimisation fiscale
- ✓ Révision des comptes
- ✓ Expertise comptable
- ✓ Recrutement

Fiduciaire ITP s.a.
Fiduciaire ITP s.a.

bien plus qu'un comptable

Trois adresses: Luxembourg, Bertrange, Livange
Contactez Jean-Marc Assa par -tél.: 26.310.710

-fax: 26.310.713

-e-mail: contact@itp.lu

10 qui disposent d'un ordinateur chez eux, mais 7 sur 10 qui ont accès à l'outil informatique dans le cadre de leur travail ou de leurs études. Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker parlait quant à lui de 50% de ménages équipés dans son discours sur la situation économique, sociale et financière du pays, ce qui est déjà considérable.

Ces chiffres, impressionnants, sont à rapprocher des taux de connexion Internet. On compterait environ 100.000 internautes au Luxembourg (source IP) et l'étude Heliview, portant sur la pénétration d'Internet dans les entreprises luxembourgeoises de plus de dix personnes, rapporte un taux de connexion de 72% (ce qui place le pays dans la moyenne européenne, selon une étude d'UFB-Locabail). La totalité des chiffres du rapport du World Bank Atlas 2000 peut être obtenue en prenant contact avec l'Institut der deutschen Wirtschaft (<http://www.iwkoeln.de> ou welcome@iwkoeln.de). L'étude Heliview est quant à elle disponible en prenant contact au +32 2 257 42 80. (Source: www.nmg.lu)

E-Banking

La BGL et TD Waterhouse s'associent pour créer un service de courtage en ligne

La BGL et TD Waterhouse ont annoncé la création d'ici la fin de l'année d'un service international de négociation de produit d'investissement en ligne au Luxembourg. Cette joint-venture détenue à 49% par la Banque Luxembourgeoise et à 51% par TD Waterhouse devrait employer 40 personnes dès sa création. Les clients de ce service auront bien sûr accès aux produits d'investissement et aux places de marchés européennes et américaines par l'intermédiaire du téléphone, d'Internet et de bureaux de «business development». L'originalité de cette solution repose sur une offre Wap et sur l'arrivée d'une télévision numérique. Cette nouvelle société devra permettre à la BGL d'accroître le développement de sa stratégie Internet et d'offrir à ses clients un portefeuille de produits et services des plus compétitifs.

TD Waterhouse Group, Inc. est un des leader mondiaux de services financiers online. avec actuellement plus de 4,2 millions de comptes clients aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en Australie et à Hong Kong. La société vient d'annoncer 3 joint ventures: en Inde (avec Tata Finance Limited) au Japon (avec The Bank of Tokyo-Mitsubishi, Ltd.) et au Luxembourg (avec la Banque Générale du Luxembourg).

Place financière

Dexia se prépare pour le direct banking

EMC, leader mondial dans le domaine du stockage de l'information, va accroître de 42,5 téra-octets (To) la capacité de stockage des centres de données de la filiale luxembourgeoise de Dexia. Dans le même temps, EMC installera un réseau de stockage qui reliera tous les serveurs au stockage centralisé de données. Cette augmentation de capacité et le réseau de stockage doivent permettre à Dexia de rendre tous ses services accessibles 24 heures sur 24 pour la clientèle.

Au sein du groupe, Dexia Banque Internationale à Luxembourg (BIL) est responsable de la gestion d'actifs du private banking ainsi que de la gestion et de l'administration des fonds. Dans le courant de cette année, elle se verra confier une mission supplémentaire. À l'heure actuelle, Dexia BIL travaille en effet à la mise en oeuvre d'un système de direct banking. La Dexia Direct Bank sera lancée en septembre. D'ici là, toute l'infrastructure informatique doit être adaptée.

Solutions IT

P&T Consulting et Telindus deviennent partenaires

P&T Consulting, spécialiste en conseil opérationnel dans le domaine général des télécommunications, et Telindus, intégrateur de solutions globales en matière d'architecture, d'implémentation, et de gestion de réseaux de télécommunications complexes, ont décidé d'associer leurs compétences complémentaires pour accompagner leurs clients dans la réalisation de leurs projets.

Les offres élaborées sur mesure devront permettre de prendre en charge les besoins réels des clients au-delà des solutions standardisées ou conseillées par les constructeurs, ceci par la réalisation d'une analyse ou d'un audit indépendant, puis par la conception de l'architecture, l'élaboration d'un cahier des charges, le choix du matériel, l'installation, la réception finale, la maintenance et le suivi technologique de la solution. Par une prise en charge globale, la validation de chaque étape, le libre choix dans les décisions et l'accompagnement tout au long du projet, le client reçoit l'assurance d'une solution pérenne livrée et réceptionnée conformément à son attente.

Téléphonie

Attribution d'une licence A à Cegecom

L'ILT, Institut Luxembourgeois des Télécommunications, vient d'attribuer à Cegecom une licence A pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau fixe de télécommunications et d'un service de téléphonie. Cegecom sera ainsi autorisé à établir et à exploiter un réseau souterrain et/ou aérien de télécommunications et de téléphonie. L'attribution de la licence A ouvrira de nouveaux horizons à Cegecom en matière de développement des services innovateurs basés sur des technologies futures. Ces nouveaux services viendront compléter la panoplie de services de transmission de données déjà offerts actuellement par Cegecom suite à l'attribution d'une licence B en 1999.

Les services offerts par Cegecom se basent sur son propre réseau de fibres optiques de plus 6.000 km, réseau qui ceinture la capitale et qui s'étend vers les quatre coins du pays. Grâce aux nombreuses interconnexions internationales de son réseau, KPN en Belgique, Carrier 24 et VSE-Net en Allemagne, et suite à la candidature à l'attribution d'une licence UMTS, Cegecom entend se positionner comme principal opérateur alternatif à l'entreprise nationale des P&T. Une vingtaine de clients de renommée profitent déjà actuellement de l'offre de services de Cegecom.

FirstMark Direct Voice Nouveaux services voix pour PME

FirstMark Luxembourg, filiale de FirstMark Communications Europe, offre un nouveau service de téléphonie pour les petites et moyennes entreprises - FirstMark Direct Voice. FirstMark Luxembourg vient aussi de signer un contrat d'interconnexion avec l'Entreprise des Postes et Télécommunications (P&T), ce qui permettra à FirstMark de commercialiser FirstMark Direct Voice.

FirstMark Direct Voice permet aux clients de téléphoner moins cher sans pour autant devoir changer leur équipement téléphonique. Les clients désireux de tirer profit de FirstMark Direct Voice doivent souscrire un abonnement gratuit à FirstMark Luxembourg. Cet abonnement sert uniquement à recueillir les données nécessaires à la facturation client. Moyennant le code de sélection de l'opérateur 15622, le client accède rapidement et sans difficulté au réseau FirstMark. Ce code peut évidemment être pré-programmé dans les centraux téléphoniques (PABX) afin d'éviter de devoir le composer à chaque nouvel appel. Pour les clients ne disposant pas de central

téléphonique, FirstMark a prévu l'installation d'un «dialer» qui dévie automatiquement les appels sur le réseau FirstMark.

Les prix offerts par FirstMark constituent une offre intéressante pour les appels nationaux et internationaux: la Belgique et la plupart des pays européens peuvent être atteints à raison de 4,50 LUF/min (hors TVA). Le trafic national est facturé à raison de 1,00 LUF/min (hors TVA). De plus, FirstMark Direct Voice offre une alternative intéressante au modèle existant de facturation basé sur des périodes de 4, 8 et 16 minutes. Une hotline gratuite, mise en route par FirstMark Luxembourg, est disponible 24h/24 au 800 62 622.

R.eBank

La solution «virtual banking» de Real Software

Le groupe Real Software vient de présenter à la communauté bancaire luxembourgeoise sa solution de «virtual banking» R.eBank. R.eBank est un vaste projet alliant la haute gestion financière aux toutes nouvelles technologies. R.eBank a été conçu pour traiter l'ensemble des transactions et services pour la clientèle privée et les établissements bancaires internationaux. Grâce à son module WebFront, R.eBank offre une palette de plus en plus large de services financiers à forte valeur ajoutée et livre des informations pertinentes via Internet en garantissant une sécurité absolue: relations et rapports entre la banque et ses clients, gestion de portefeuilles, trading en ligne et services transactionnels (transferts d'argent, opérations sur titres, crédits,...), informations sur les stratégies d'investissement dans les valeurs des marchés en fonction du profil du client et de son portefeuille.

L'élément «back-end» de R.eBank repose sur IBSY, système bancaire intégré bien connu (20 références au Luxembourg), qui a été adapté dans le but d'optimiser la notion de «Straight-Through Processing». Toutes les données sont directement transmises aux correspondants intéressés et autres applications clés de la banque. La division Cresus du Real Software Group vient de développer la première version d'un nouveau système de gestion de portefeuille sur Internet. Le nouveau produit est la base du front-end de R.eBank. Cet élément permet aux banques de donner accès à leurs agences à un système centralisé de gestion de portefeuille qui utilise le réseau interne de la banque, sur base de la technologie Internet. Par l'intermédiaire d'un simple browser, Internet explorer ou Netscape, l'utilisateur du logiciel peut consulter tous les avoirs du client réunis au sein d'une gestion de portefeuille. Le Crédit Suisse a choisi Real Software parmi ses partenaires stratégiques pour l'établissement de sa nouvelle plate-forme 'Personal Financial Services Europe' qui sera opérationnelle au courant de cette année.

Internet**Premier site paneuropéen de biens immobiliers pour entreprises**

Les trois sociétés internationales, actives dans le marché du conseil en immobilier d'entreprise, CB Richard Ellis, DTZ et Jones Lang LaSalle, ainsi que la maison d'édition internationale business-to-business, Reed Business Information, viennent de créer une entreprise commune afin de mettre au point le premier site portail paneuropéen de bases de données de biens immobiliers à louer et à vendre et d'informations, au service du marché de l'immobilier d'entreprise en Europe. A long terme, l'objectif de ce site Internet est de devenir la principale plate-forme d'échange de transactions sur le marché de l'immobilier professionnel.

Les sociétés investiront dans une nouvelle entreprise qui sera propriétaire du site portail. L'entreprise disposera de l'autonomie nécessaire en matière de gestion et possèdera un nom propre. Le nom actuel

de ce projet est «Project Pathway». Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres partenaires, notamment du secteur de la technologie; certains d'entre eux pourraient également devenir actionnaires. Il est prévu qu'un capital de l'ordre de 30 millions d'euros soit investi au cours des 2 à 3 prochaines années pour développer et mettre en œuvre ce nouveau service. Celui-ci sera opérationnel à la fin 2000. La première phase de développement regroupera les marchés de la Grande-Bretagne, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne. La deuxième phase englobera quant à elle les autres grands pays européens.

Systèmes d'information**Groupe de travail pour professionnels en gestion de projet**

Depuis sa création, le Réseau SPIRAL concentre ses efforts sur la sensibilisation, la formation, la promotion et l'amélioration de pratiques innovantes et de qualité dans la gestion, la stratégie et l'ingénierie des systèmes d'information. Pour y parvenir, un des

Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

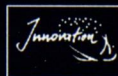
- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: luxinnovation@luxinnovation.lu

LUXINNOVATION
Agence Nationale pour la Promotion
de l'Innovation et de la Recherche

LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



moyens mis en œuvre a été l'organisation de groupes de travail. Ces groupes répondent à une attente liée à l'harmonisation et la diffusion des meilleures pratiques et au partage d'un code déontologique. Ces clubs de professionnels sont avant tout des espaces de rencontre et d'échanges entre pairs animés par la volonté d'améliorer leurs pratiques professionnelles et de contribuer à valoriser les métiers de l'informatique. Les rencontres sont mensuelles et la participation gratuite.

Le groupe de professionnels en Gestion de projet est particulièrement actif. En effet, l'évolution du contexte économique et industriel des entreprises renforce la difficulté pour le chef de projet de maîtriser les paramètres de son projet et accentue les contraintes largement antagonistes de délai, coût et respect des exigences. L'enseignement de la gestion de projet ne peut se limiter aux méthodes et outils conçus à partir des années soixante. Bien que ceux-ci soient diffusés de plus en plus largement, on constate que bon nombre de projets subissent des retards non négligeables, dépassent les budgets ou encore ne répondent que partiellement aux exigences.

C'est pourquoi ce groupe de travail a dès sa création abordé la problématique de la certification des chefs et directeurs de projet en demandant au CRP

Henri Tudor, via le Réseau SPIRAL de non seulement les informer de l'existant dans ce domaine mais surtout de mettre en place au Luxembourg les structures nécessaires à ce type d'approche. La réponse s'est traduite par une présentation des organismes et types de certifications existants mais surtout dans le dépôt d'un projet européen MODENA dans le cadre du programme Leonardo Da Vinci II.

Les groupes de travail sont organisés autour d'un thème, certains thèmes pouvant faire l'objet de plusieurs sessions (exemple: la gestion des risques). L'échange d'informations, le partage des documents est centralisé dans un forum électronique de discussion. Ce forum est privé aux membres des groupes de travail.

Le projet MODENA

Ce projet vise à développer une démarche pédagogique innovante adaptée à la conduite et le management de projets de Systèmes d'Information. La dernière session du groupe de travail a été l'occasion de faire le bilan de la première année. Les membres du groupe de travail ont modifié le fonctionnement pour la saison prochaine avec une fréquence des groupes de travail qui jusqu'ici mensuelle devient bimestrielle. Les thèmes qui seront abordés sont les suivants:

21 Septembre 2000	Informatique décisionnelle
23 Novembre 2000	Plan d'Assurance Qualité Projet, Tableaux de bords projets
18 Janvier 2001	Gestion de projets NTIC: Spécificités de gestion
Mars 2001	Gestion des relations entre les services informatiques des entreprises et le business, Présentation du modèle PRINCE
Mai 2001	Composante humaine dans les projets
	Gestion de configuration

Pour plus d'Informations: Jean-Charles BERNACCONI, Chargé d'Affaires; e-mail: spiral@spiral.lu, site internet: www.spiral.lu/NewSpiral/groupe_travail.html, tél: +352 42 59 91-1, fax: 42 49 75.

Les mentions obligatoires sur les documents sociaux

La présente chronique juridique est destinée à rappeler certaines dispositions légales qui imposent aux commerçants et aux entreprises d'indiquer sur leurs documents sociaux certaines mentions relatives à leur identité.

1. Généralités

En ce qui concerne les sociétés anonymes, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, prévoit en son article 76 certaines indications à faire dans les actes de la so-

ciété. Ainsi, «tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commandes et autres documents émanés des sociétés anonymes doivent contenir la dénomination sociale, la mention « société anonyme » (reproduite lisiblement et en toutes lettres et placée immédiatement avant ou après la dénomination sociale), l'indication précise du siège social et les mots «Registre du Commerce» ou les initiales «R.C.», accompagnées de l'indication du siège du tribunal d'arrondissement dans le ressort territorial duquel la société a son siège social et suivis du numéro d'immatriculation.

En ce qui concerne les sociétés à responsabilité limitée, l'article 187 de la loi du 10 août 1915 prévoit que les documents émanant de celles-ci doivent énoncer les mêmes mentions avec, par ailleurs, l'indication du capital social.

L'indication du capital social dans les documents énumérés n'est pas obligatoire pour les sociétés anonymes. Toutefois, au cas où le capital social est également énoncé, il y a lieu de tenir compte des diminutions qu'il aurait subies et de faire mention de la partie qui ne serait pas encore versée et de celle qui en cas d'augmentation du capital ne serait pas encore souscrite.

Par ailleurs, dans tous les actes engageant la responsabilité de la société, la signature des administrateurs, directeurs-gérants et autres agents, doit être précédée ou suivie immédiatement de l'indication de la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

Des dispositions similaires existent pour les sociétés en commandite par actions (article 105 de la loi modifiée du 10 août 1915) et les sociétés coopératives (article 130 de la même loi).

L'article 25 de la loi du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, requiert que «*la mention de la profession et le numéro de l'autorisation gouvernementale (autorisation d'établissement) doivent figurer sur les lettres, devis, factures, panneaux de chantier et devantures.*»

L'article 8 alinéa 7 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale, telle que modifiée, prévoit qu'en cas de vente sous forme de liquidation il doit être fait mention de l'autorisation ministérielle de liquidation (respectivement du jugement, du numéro et de la date du jugement autorisant la liquidation) dans toute publicité, annonce ou affiche de la vente sous forme de liquidation.

En ce qui concerne les transporteurs de voyageurs et les transporteurs de marchandises par route, la loi du 3 octobre 1991 concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route prescrit par son article 19 que les lettres, devis et factures doivent mentionner la profession et le numéro de l'autorisation gouvernementale.

L'article 4 de la loi du 9 août 1993 réglementant le crédit à la consommation dispose que toute publicité (ou toute offre affichée dans les locaux commerciaux par laquelle un annonceur se déclare prêt à octroyer un crédit ou à servir d'intermédiaire pour la conclusion de contrats de crédit) doit mentionner clairement et lisiblement l'identité, l'adresse et la qualité de l'annonceur, la forme de crédit qu'il concerne, les conditions particulières ou restrictives auxquelles le crédit à la consommation peut être soumis. Par ailleurs, toute publicité indiquant un taux d'intérêt ou tout autre chiffre portant sur le coût du crédit, doit mentionner de façon apparente le taux annuel effectif global.

Finalement, en ce qui concerne la liquidation des sociétés commerciales, toutes les pièces émanées d'une société dissoute doivent mentionner qu'elle est en liquidation.

2. La facture

Le règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 concernant les indications que doivent contenir les

factures en matière de taxe sur la valeur ajoutée assimilée aux factures proprement dites les autres documents en tenant lieu, comme par exemple les quittances, les décomptes, les lettres de voiture et les titres de transport.

2.1. Le principe

Aux termes de l'article 2 de ce règlement grand-ducal, les factures (ou documents en tenant lieu) doivent contenir:

- la date de leur délivrance;
- les noms et adresses du fournisseur de biens ou du prestataire de services et du client;
- la date de livraison/prestation, respectivement la période sur laquelle s'étend l'opération facturée;
- la quantité et la dénomination usuelle des biens livrés ou la nature et l'étendue des services rendus avec spécification des éléments nécessaires à la détermination du taux applicable;
- le prix hors taxe et les autres éléments de la base d'imposition, le cas échéant se rapportant à chaque taux lorsque les opérations facturées sont soumises à des taux différents;
- le taux et le montant de la taxe due;
- l'indication du motif pour lequel l'opération facturée n'est pas soumise à la taxe;

Pour chaque moyen de transport, il y a lieu de mentionner en outre:

- les éléments nécessaires à l'identification du moyen de transport et notamment la nature, le numéro d'immatriculation, la marque, le type, le numéro du châssis et l'année de fabrication;
- la date de première mise en service et
 - la longueur et les heures de navigation pour les bateaux,
 - le poids au décollage et les heures de vol pour les aéronefs,
 - la cylindrée ou la puissance ainsi que les kilomètres parcourus pour les véhicules terrestres.

Par ailleurs, l'article 7 du règlement grand-ducal du 21 décembre 1979 prévoit que toute facture ou document en tenant lieu concernant une opération qui a déjà fait l'objet d'une facture préalable doit se référer à celle-ci.

2.2. Les factures inférieures à LUF 2.000.-

L'article 5 du règlement grand-ducal précité permet de déroger au principe énoncé ci-dessus et d'établir des factures plus sommaires. Cet article dispose ainsi que les factures dont le montant global ne dépasse pas deux mille francs doivent contenir au moins les indications suivantes:

- le nom et l'adresse du fournisseur du bien ou du prestataire du service;
- la quantité et la dénomination usuelle des biens livrés ou la nature et l'étendue des services rendus;
- le prix taxe comprise;
- le taux de la taxe.

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et projets de règlement sous rubrique peut être obtenue au tél. : 42 39 39 - 352 (Mlle Liette Molitor)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 23 décembre 1998 déterminant 1) les appareils pris en charge par l'assurance dépendance; 2) les conditions et modalités de prise en charge des produits dans les établissements d'aides et de soins. (2358TCA)

Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant

- a) les modalités du semestre de travail de fin d'études des étudiants ingénieurs industriels de l'Institut Supérieur de technologie
- b) le contenu du contrat de travail de fin d'études. (23.60KCA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Convention collective de travail pour les employés des brasseries luxembourgeoises conclue entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, d'autre part.

Convention collective de travail pour les ouvriers des brasseries luxembourgeoises conclue entre les syndicats OGB-L et LCGB, d'une part, et la Fédération des Brasseurs Luxembourgeois, d'autre part.

Avenant à la convention collective de travail pour les conducteurs d'autobus et salariés auxiliaires des entreprises d'autobus privés conclu entre les syndicats FCPT, LCGB, FNCTTFEL/ACAL et OGB-L, d'une part, et la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars, d'autre part. (2361FMI)

Projet de loi portant:

1. Abrogation de l'article IV de la loi du 31 juillet 1995 relative à l'emploi et la formation professionnelle et complétant la transposition de la directive 96/71/CE concernant le détachement des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services;
2. Réglementation du contrôle de l'application du droit de travail. (2366FMI)

Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal fixant les montants du droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds ainsi que les exemptions et modalités de remboursement y relatives.

Projet de règlement grand-ducal portant coordination de la loi du 24 février 1995, telle que modifiée par la suite, portant approbation et application de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, fait à Bruxelles, le 9 février 1994. (2362FMA)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (2359FMC)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 avril 1997 concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. (2363FMC)

Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal concernant, d'une part, les mesures à prendre contre certains mordants et rongeurs pouvant causer des dégâts à la propriété privée et à la faune sauvage menacée d'extinction et, d'autre part, l'organisation des chasses de police. (2364FMC)

Projet de loi portant approbation du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, fait à Göteborg, le 30 novembre 1999. (2365TTO)

Ministère de l'Economie

Projet de loi relative à l'organisation du marché du gaz naturel. (32367TCA)

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi du ... ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays. (2372TCA)

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal portant modalités d'application du règlement (CE) n°.....du Parlement européen et du Conseil du.....en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine. (2368FMC)

Projet de règlement grand-ducal concernant la lutte contre *Rastonia solanacearum* (Smith) Yabuuchi et al. (2373FMC)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 5 février 1999 concernant la

fabrication et la commercialisation des aliments des animaux. (2374FMC)

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Projet de loi concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route et portant transposition de la directive 98/76/CE du Conseil du 1^{er} octobre 1998.

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 3 de l'article 8 de la loi du concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route et portant transposition de la directive 98/76/CE du Conseil du 1^{er} octobre 1998

Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 9 de la loi du ... concernant l'établissement de transporteur de voyageurs et de transporteur de marchandises par route et portant transposition de la directive 98/76/CE du Conseil du 1^{er} octobre 1998. (2369FMA)

Ministère du Trésor et du Budget

Projet de loi

- relative au transfert de propriété à titre de garantie
- modifiant et complétant la loi du 21 décembre 1994 relative aux opérations de mise en pension effectuées par des établissements de crédit
- modifiant et complétant la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier
- modifiant et complétant la loi du 21 juin 1984 relative aux marchés à terme traités en Bourse de Luxembourg et aux marchés à terme dans lesquels intervient un établissement de crédit. (2370WJE)

Projet de loi concernant la circulation de titres et d'autres instruments financiers. (2371WJE)

Ministère d'Etat - Communications

Amendements (troisième série) au projet de loi no 4524 sur les services postaux et les services financiers postaux. (2181terTCA)

F O R M A T I O N C O N T I N U E

UNIVERSITAIRE
À LUXEMBOURG

3^e CYCLE UNIVERSITAIRE EN MANAGEMENT D'ENTREPRISE

Admission Cadres ayant accompli des études universitaires complètes (ex.: ingénieurs, juristes, informaticiens, architectes, etc) ou pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle adéquate

Diplôme DESS-CAAE (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées - Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises); diplôme de l'Etat français

Organisation 430 heures de cours sont dispensées en principe en 2 soirées par semaine et les samedis, pendant 18 mois

Enseignants Professeurs et maîtres de conférences de l'Université et dirigeants d'entreprise

Inscriptions Dès maintenant: prière de demander la brochure à la CEP-L

Début La formation débute en octobre 2000

3^e CYCLE UNIVERSITAIRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Admission Cadres du département Ressources Humaines ou encadrant des collaborateurs dans un autre service; ils ont soit accompli des études universitaires complètes soit peuvent se prévaloir d'une expérience professionnelle adéquate

Diplôme DESS-DGRH (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées - Direction et Gestion des Ressources Humaines); diplôme de l'Université de Nancy 2

Organisation 430 heures de cours sont dispensées en soirée, les samedi ainsi qu'un vendredi entier par mois, pendant 18 mois

Enseignants Professeurs et maîtres de conférences de l'Université, consultants et dirigeants d'entreprise

Inscriptions Dès maintenant: prière de demander la brochure à la CEP-L

Début La formation débute en octobre 2000



L-1255 Luxembourg
13, rue de Bragance
tél: 44 40 91-1 • fax: 45 94 40
<http://www.cepl.lu>
E-mail: formation@cepl.lu



Droit du travail**Sixième mise à jour**

La sixième mise à jour du «Droit du Travail au Grand-Duché de Luxembourg», rédigé et compilé par Marc Feyereisen, vient de paraître. Elle prend en considération :

- a) les lois et règlements grand-ducaux à jour au 30 juin 2000 (notamment les nouvelles dispositions concernant le harcèlement sexuel sur le lieu du travail);
- b) plus de cent cinquante arrêts de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg, sélectionnés parmi plus de 400 arrêts sur base de leur intérêt particulier jusqu'au 15 mai 2000
- c) les jugements et arrêts des Juridictions Administratives jusqu'au 15.5.2000.

Cette nouvelle mise à jour est conçue comme une refonte, et comprend 752 pages. Elle est envoyée automatiquement au prix de 2.280,- LUF à tous ceux qui ont formulé une demande d'abonnement au préalable. Tous les autres détenteurs de l'ouvrage de base qui n'ont pas encore retourné la carte d'abonnement intercalée, peuvent encore le faire, soit en la retournant à leur librairie habituelle, soit directement à l'éditeur: Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg. Notons encore que l'ouvrage de base sur le Droit du Travail au Grand-Duché de Luxembourg, actualisé au 30 juin 2000, reste disponible dans toutes les bonnes librairies au prix de 8.850,- LUF (219,38 EUR).

Nouvelle publication**Fêtes et manifestations - Droit et pratique**

En plein milieu de la saison des fêtes et manifestations populaires, les éditions Promoculture viennent de publier un livre s'adressant aux membres et dirigeants de clubs et associations de toutes sortes d'activités de sports et de loisirs. Les auteurs, Maître Sonja Vinandy, avocate à la Cour et membre du barreau de Luxembourg, et Monsieur José Piscitelli, fonctionnaire auprès de la Direction de l'Administration des Douanes et Accises, ont dans le cadre de leurs activités professionnelles et face aux nombreuses questions leur posées, senti le besoin de réunir enfin dans un seul ouvrage pratique et simple à utiliser les principaux sujets liés à la vie associative actuelle.

Le nouveau livre «Fêtes et manifestations - Droit & pratique» n'est pas seulement un outil de travail pratique mais il contient en outre, pour ceux qui veulent en savoir plus, les textes légaux et réglementaires les



plus importants dans leur entièreté et mis à jour. Le livre forme ainsi un véritable «Code de la vie associative» au Grand-Duché de Luxembourg. Il se compose de 13 chapitres. Chaque chapitre contient une introduction au sujet rédigée de manière simple, des modèles de demandes, des exemples de décisions et surtout beaucoup de «tuyaux» pratiques.

Le premier chapitre analyse de manière simple le fonctionnement des associations sans but lucratif (a.s.b.l.). Les auteurs expliquent les avantages (personnalité juridique, garanties, transparence..) de ce genre d'associations par rapport aux clubs ou groupements non constitués, ainsi que leur fonctionnement.

Le deuxième chapitre explique les activités commerciales et les formalités et conditions liées à leur exercice et tente de susciter à ce niveau une prise de conscience des acteurs de la vie associative dont les activités se rapprochent aujourd'hui souvent des activités commerciales, sans qu'ils n'aient besoin de remplir des conditions! Les chapitres 3 à 12 reprennent soit diverses organisations concrètes soumises à autorisation spéciale, telles les débits de boissons alcooliques, les panneaux de publicité annonçant les fêtes, la réglementation temporaire de la circulation, les loteries, le colportage, les collectes à domicile, la sécurité, soit des introductions à des sujets que l'on rencontre dans la gestion courante, tels les imprimés ATR, les bruits et la musique, les droits d'auteurs et les assurances. Le dernier chapitre est consacré à l'hygiène alimentaire à l'occasion de fêtes populaires et privées.

«Fêtes et Manifestations» par Sonja Vinandy et José Piscitelli, ISBN: 2-87974-038-X, 240 pages au format 165 x 240 mm, est disponible au prix de 2.580,- LUF (63,95 EUR) dans toutes les librairies et par correspondance directement chez l'éditeur: Editions Promoculture, b.p. 1142, L-1011 Luxembourg (C.C.P. 87236-33).

Célébration de l'avènement au trône du Grand-Duc Henri le 28 septembre 2000

Communiqué de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises



Photo: Bob Trauffer

Le jeudi 28 septembre 2000 notre pays fêtera la succession du Grand-Duc héritier Henri au Grand-Duc Jean à la tête de l'Etat.

A cette occasion, de nombreuses cérémonies officielles seront organisées.

L'UEL, regroupant :

la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg, l'Association des Compagnies d'Assurances, la Confédération du Commerce Luxembourgeois, la Fédération des Artisans, la Fédération des Industriels Luxembourgeois et l'HOESCA, a convenu avec les autorités gouvernementales, à la demande de celles-ci, de l'apport du monde économique à l'événement précité.

Pour témoigner de l'attachement de l'économie luxembourgeoise à notre dynastie et pour permettre une participation active aux festivités, l'Union des Entreprises Luxembourgeoises s'est engagée à inviter les entreprises à accorder un jour de repos rémunéré à tous leurs salariés en date du 28 septembre 2000.

Dans le but de créer une ambiance animée et vivante, il a été convenu de prévoir le fonctionnement normal des magasins, des banques, des restaurants, des débits de boissons et des activités touristiques.

Les entreprises concernées (voir ci-dessus) ainsi que toutes les autres entreprises qui, pour des raisons impérieuses, ne pourront pas chômer le 28 septembre, accorderont à leurs salariés un jour de repos compensatoire, sans supplément de salaire.

Le Gouvernement a décidé d'honorer cette initiative en accordant un traitement fiscal spécial aux dé-

penses occasionnées aux entreprises par ce jour de repos. Un règlement grand-ducal déterminera ces modalités.

Précisions

En complément au communiqué de presse de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) concernant la célébration de l'avènement au trône du Grand-Duc Henri le 28 septembre prochain, les Chambres et organisations professionnelles membres de l'UEL tiennent à apporter les précisions suivantes:

Festivités

Pour témoigner de l'attachement de l'économie luxembourgeoise à notre dynastie et pour permettre une participation active aux festivités, les entreprises du Grand-Duché sont invitées à accorder à leurs salariés un jour de repos rémunéré en date du 28 septembre 2000.

Dans le but de créer une ambiance animée et vivante, il a été convenu de prévoir le fonctionnement normal des magasins, des banques, des restaurants, des débits de boissons et des activités touristiques.

Pour ce qui est du programme détaillé des festivités, une information suivra à une date ultérieure.

Modalités du jour de repos

Les entreprises concernées (voir ci-dessus) ainsi que toutes celles qui, pour des raisons impérieuses, ne pourront pas chômer le 28 septembre prochain accorderont à leurs salariés un jour de repos compensatoire. Ce jour de repos compensatoire est à prendre avant la fin de l'an 2000.

Aucun supplément de salaire ne sera dû pour les salariés obligés de travailler le 28 septembre. De même, le jour de repos, resp. le jour de repos compensatoire seront rémunérés au taux normal.

Le Gouvernement a décidé d'honorer cette initiative en accordant un traitement fiscal spécial aux dépenses occasionnées aux entreprises par ce jour de repos.

Traitement fiscal

Un règlement grand-ducal pris sur base du paragraphe 13 de la loi générale des impôts instituera, à titre tout à fait exceptionnel, pour l'exercice 2000, un crédit d'impôt de 50% à calculer sur la masse salariale, salaire brut et cotisations patronales comprises, déboursée pour ce jour de repos.

Lorsque la créance d'impôt sur le revenu est inférieure au crédit d'impôt, l'excédent du crédit d'impôt sera remboursé d'office à l'employeur contribuable avec imposition de l'année 2000.

Pour toute information supplémentaire: Chambre de Commerce, 31 bd Konrad Adenauer, Luxembourg / Kirchberg, tél.: 42 39 39-330 / 42 39 39-338, fax: 43 83 26. e-mail: pme@cc.lu.

Charges sociales (situation au 1^{er} juillet 2000, indice 576,43)

1. Taux de cotisation

Branche d'assurances	Ouvriers			Employés		
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%
Assurance maladie	9,34%	4,67%	4,67%	5,38%	2,69%	2,69%
Assurance accidents	entre 0,61 et 6 %					
Santé au travail	0,11% (Service National de Santé au Travail et STI)					
Assurance dépendance	1%	-	1%	1%	-	1%

2. Minima et maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	Le salaire social minimum, qui est de (ind. 576,43):	5 fois le salaire social minimum, c.-à-d.: 246.251 LUF à l'indice 576,43
Assurance maladie		
Assurance pension		
Assurance accidents	49.250 LUF pour les salariés de 18 ans	
	39.400 LUF pour les salariés de 17 ans	
	34.475 LUF pour les salariés de 16 ans	
	29.550 LUF pour les salariés de 15 ans	

Niveau du salaire social minimum

Le salaire social minimum (cote d'application 576,43 de l'échelle mobile des salaires) est fixé comme suit à partir du 1^{er} juillet 2000:

Travailleur non qualifié	Taux mensuel	Taux horaire
Age		
à partir de 18 ans accomplis	49.250 LUF	284,68 LUF
17 ans accomplis	39.400 LUF	227,75 LUF
16 ans accomplis	34.475 LUF	199,28 LUF
15 ans accomplis	29.550 LUF	170,81 LUF

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, est fixé à partir du 1^{er} juillet 2000 à 59.100 LUF par mois.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministère de l'Education nationale sur avis du Ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1^{er} avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;

2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
3. le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré (disposition nouvelle à partir du 1^{er} janvier 1997);
4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans la profession considérée;
5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (minima bruts) au 1^{er} juillet 2000 (indice 576,43)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)			
pour	Vendeurs, Magasiniers, Décorateurs, Dessinateurs en Bâtiment	Agents de voyages	Employés administratifs et commerciaux
1 ^{re} année	14.999.-	17.806.-	
2 ^e année	19.097.-	22.141.-	
3 ^e année	27.784.-	31.467.-	31.479.-

Une «prime d'encouragement» de 10% de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis vendeur/vendeuse, magasinier, décorateur, dessinateur en bâtiment, agent de voyages et employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.

- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1^{er} octobre au 30 septembre. Elle est à la charge de l'employeur et est à allouer au plus tard le 31 décembre suivant.

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour apprentis de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente	
1 ^{re} année	13.500.-
2 ^e année	14.999.-



**Vos clients ont confiance dans votre savoir-faire.
Et vous, à qui confiez-vous
les bons soins de votre commerce ?**

Pour que vos projets aussi profitent de la meilleure adresse,
Dexia Banque Internationale à Luxembourg vous offre un véritable partenariat.

Nos spécialistes vous écoutent, identifient vos besoins et répondent
à vos attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent des solutions personnalisées.

Venez les rencontrer et mesurez leur maîtrise.

DEXIA

**Banque Internationale
à Luxembourg**

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 - Fax : 4590-2086
www.dexia-bil.com - e-mail : contact@dexia-bil.com

VOUS,
AVANT
TOUT.

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour cuisiniers, serveurs et apprentis de l'apprentissage préparatoire au CITP en cuisine ou en service, les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

pour	CATP Cuisiniers	CATP Serveurs de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	21.818.-	20.112.-	18.100.-
2 ^e année	27.444.-	25.911.-	20.112.-
3 ^e année	31.358.-		

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour apprentis des professions techniques relevant de l'apprentissage industriel

1 ^{re} année	16.895.-
2 ^e année	22.187.-
3 ^e année	29.000.-

Remarque: En cas de prorogation du contrat relatif à un apprentissage préparatoire au CATP

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 42.166.- F/brut par mois.
- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^e année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques



FORTIS
Solid partners, flexible solutions

We Move



22 SEPT 2000

Volume



Contact



Personality



Fortis Luxembourg Assurances prend de l'ampleur; le bâtiment actuel de la société étant devenu trop exigü, nous transférons nos quartiers aux 5^{ème} et 6^{ème} étages du numéro 16 au Boulevard Royal.

Exceptionnellement, nos bureaux resteront fermés les 22 et 25 septembre: ceci permettra à chaque service de bénéficier du temps nécessaire à une installation optimale et d'être opérationnel dès l'ouverture le mardi 26 septembre.

Le numéro de téléphone de notre standard demeure inchangé: 24 18 58-1. Cependant, nous vous communiquons les principaux numéros de téléphone redistribués aux différents départements :

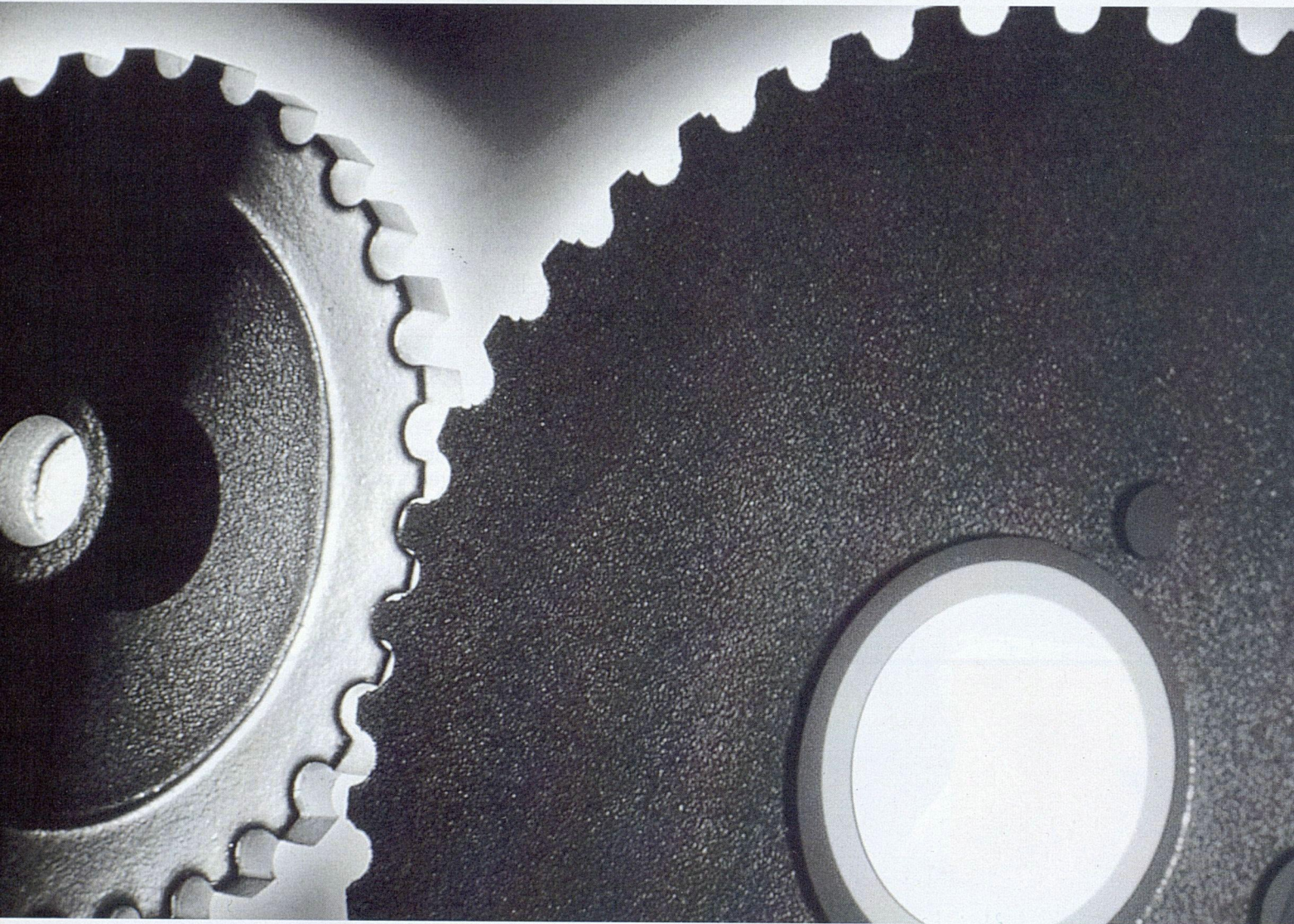
Vie Particulier, 24 18 58 331;
IARD Production, 24 18 58 361;
IARD Sinistres, 24 18 58 371;
Vie Entreprise, 24 18 58 540;

Nous signalons également la fermeture de notre société le 28 septembre à l'occasion de l'intronisation du Grand Duc Henri.

Dans la perspective de vous offrir un accueil toujours plus convivial et un service des plus performants, nous serons heureux de vous accueillir lors de votre passage dans nos nouveaux bureaux.

FORTIS LUXEMBOURG ASSURANCES | 16, Boulevard Royal | L-2449 Luxembourg

RIEN NE TRADUIT MIEUX L'INTERACTION
ENTRE VOUS ET NOUS



Crédits d'investissement, de caisse et d'équipement, aides étatiques,
leasing et conseils en placements:

NOUS CONTRIBUONS À TRANSFORMER
VOTRE ÉNERGIE EN RÉSULTATS

**CREDIT
EUROPEEN**

Département Entreprises, 52, route d'Esch L-2965 Luxembourg © 44 99 15 01

Bilan du salon EUROPARTENARIAT Danemark 2000

Les 8 et 9 juin derniers s'est déroulée à Aalborg la 22^e édition du salon de coopération internationale «Europarténariat Danemark 2000», convention d'affaires internationale qui a regroupé 380 petites et moyennes entreprises d'accueil danoises et près de 1.500 PME venues de l'Europe et des quatre coins du monde.

L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI a réussi à mobiliser pour cet événement un total de 34 petites et moyennes entreprises en provenance de divers secteurs commerciaux et industriels.



Nom de l'entreprise

Secteur d'activité

AnDaHoltz S.A.	Bois
Bureau de Stylisme Fernando Guzman	Stylisme / Habillement
Casalux S.A.	Matériaux de construction / Travaux & Services
Développements Immobiliers Klestadt S.à.r.l. (D.I.K.)	Immobilier / Biotechnologie / Environnement & Recyclage
Dynabrade Europe S.à.r.l	Machines & Equipement
ECS European Computer Services S.A.	Informatique, Electronique & Télécommunication
EMDI Europe S.A.	Ingénierie des transports / Fabrication de véhicules
EurEco - Etudes en Gestion de l'Environnement	Technologie environnementale
European Trading Group S.A.	Biens en cuir
Gardenwood S.A.	Bois & Mobilier
HUMACS S.A.	Technologies de l'information et de la communication
I.M.A. Luxembourg S.à.r.l	Electronique & Télécommunication
Imecolux S.A.	Métallurgie & Sidérurgie
Instal S.A.	Ingénierie / Beauté / Cosmétique
International Business Assistants (IBA) S.A.	Services / Conseil / Informatique
I.T. Consulting S.à.r.l	Informatique & Télécommunication
Latina Wines S.A.	Boissons
LEV A.G.	Commerce
Marrow S.A.	Construction
Paul Wurth S.A.	Métallurgie
Response / Phone and Mail	Services / Télémarketing
ROBIN S.A.	Chimie
ROVI-TECH LUX	Systèmes de contrôle de qualité par vision neurale
SCHILTZ Architectes-Ingénieurs S.A.	Construction
SDS Software Development Services S.A.	Technologies de l'information et de la communication
Transalliance Luxembourg	Transports
Veda Consult S.A.	Construction & Matériaux de construction
Vosschemie Maritim Systems Trading	Construction & Matériaux de construction
Weigel-Pro-Technic S.A.	Chimie & Plastique
Wyns-Bristol	Chimie & Plastique

Les entreprises Les Domaines de Vinsmoselle S.C. (Boissons), Luxair S.A. (Transports/Services), Mondo Luxembourg S.A. (Chimie & Plastique) et S & T S.à.r.l. (Construction/Matériaux de construction/Bois) étaient représentées par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Une description détaillée du profil de coopération de chaque entreprise participante est disponible sur demande auprès de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI-Chambre de Commerce.

D'après les dernières statistiques publiées par les organisateurs, un total de 2.063 participants et 20.784 rendez-vous ont été comptabilisés.

Pour les entreprises luxembourgeoises, un total de 150 rendez-vous a été fixé avant la manifestation et 90 autres contacts ont été comptabilisés sur place entre la délégation luxembourgeoise et les entreprises visiteuses, ce qui correspond à une moyenne de 9 entretiens par entreprise luxembourgeoise participante.

Il faut également souligner les contacts noués entre les entrepreneurs au sein de la délégation luxembourgeoise même qui pourront se concrétiser en de véritables relations d'affaires dans un futur proche.

Ainsi, pour la délégation nationale, la manifestation «Europartenariat Danemark 2000» a laissé un sentiment de réussite et de satisfaction. D'ailleurs, le salon reste une expérience qu'ils sont disposés à renouveler lors du prochain «Europartenariat» qui se déroulera à Palerme les 3, 4 et 5 décembre prochains.

**Du 3 au 5 décembre 2000
à Palerme**

Europartenariat Italie Sud 2000

L'Italie a été sélectionnée par la Commission européenne pour accueillir la 23^e édition du programme «Europartenariat», qui aura lieu à Palerme les 3, 4 et 5 décembre 2000.

Cette édition a comme but particulier de stimuler le développement économique de la région du sud de l'Italie, connue comme le «Mezzogiorno», et donner aux entrepreneurs l'opportunité de pénétrer ce marché qui se propose comme étant la plateforme stratégique du nord de la Méditerranée.

L'«Europartenariat Italie Sud 2000» regroupera plus de 400 entreprises italiennes sélectionnées des sept régions méridionales du pays, 2000 entreprises provenant des 15 pays de l'Union européenne et 60 autres pays du reste du monde.



**Europartenariat
Italia Sud 2000**



**Palermo 3/4/5
décembre 2000**

Cet événement représente une occasion unique pour les petites et moyennes entreprises de coopérer à l'échelle internationale et constitue une formule très originale et surtout efficace de partenariat entre entreprises. Les secteurs d'activité qui seront présents à la manifestation sont les suivants :

- Industries agro-alimentaires
- Chimie / Appareils médicaux / Produits pharmaceutiques / Optique / Cosmétique / Biotechnologie
- Matériaux de construction
- Electrotechnique et autres installations
- Ameublement
- Technologies de l'information / Electronique / Télécommunications
- Construction mécanique et équipements
- Sidérurgie / Transformation des métaux
- Papier et imprimerie
- Services et environnement
- Textile et habillement.

Le salon «Europartenariat Italie Sud 2000» à Palerme offrira aux participants une véritable plateforme d'échanges et de rencontres décisives et la possibilité de rencontrer et de contacter des partenaires potentiels à l'étranger. En outre, lors et après la manifestation, l'assistance aux participants est garantie grâce à des stands nationaux permettant de recevoir les visiteurs et un service d'interprétation permanent.

Les frais liés à l'organisation et au déroulement de cet événement, c'est-à-dire les frais d'hébergement, les frais de déplacement ainsi que les transferts seront partiellement pris en charge par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. En outre, afin de faciliter l'accommodation logistique, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI de la Chambre de Commerce, dans sa fonction de conseiller national pour le Grand-Duché de Luxembourg, s'engage à s'occuper de l'ensemble des formalités administratives nécessaires et à offrir une assistance technique sur place tout au long des journées de rencontres respectives.

Les personnes intéressées peuvent consulter les profils de coopération des entreprises participantes sur internet, où elles trouveront également des liens intéressants pour de plus amples renseignements.

<http://www.europartenariat.it>

Séance d'information le 5 octobre 2000

Une séance d'information sera tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce le 5 octobre prochain en collaboration avec l'Ambassade d'Italie à Luxembourg.

Les personnes intéressées au Salon «Europarténariat Italie Sud 2000» et qui désirent obtenir des renseignements complémentaires en relation avec le déroulement pratique du salon sur place, sont invitées à retourner le formulaire ci-dessous par télécopie, par courrier ou encore par e-mail au service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI de la Chambre de Commerce.

LE SALON MONDIAL DE LA COOPERATION «EUROPARTENARIAT ITALIE SUD 2000»

Société: _____
Fonction: _____
Code postal: _____
Téléphone: _____
E-Mail: _____

Nom: _____
Adresse: _____
Localité: _____
Fax: _____
homepage: _____

- Je désire recevoir le catalogue du salon «EUROPARTENARIAT ITALIE SUD 2000» en version
- française allemande anglaise
- Je désire être invité(e) à la séance d'information du 5 octobre 2000.
- Je suis intéressé(e) à rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI afin d'obtenir des renseignements pratiques sur le déroulement pratique de cette manifestation.
- Je désire obtenir la liste de la délégation luxembourgeoise ayant participé à l'Europarténariat à Aalborg au mois de juin 2000.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2000-2001.



PME/PMI
LUXEMBOURG

Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce
31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA

Bourses de coopération Interprise

European Home 2000 & Material 2000

La rentrée prochaine s'annonce prometteuse pour les entreprises souhaitant activement trouver de nouveaux partenaires européens. Les 5 et 6 octobre 2000 se déroulera à Gdansk la bourse de coopération Interprise European Home 2000. Ce salon international attend une centaine d'entreprises de Pologne, d'Ita-

lie, d'Allemagne et de Suède, actives dans le secteur du mobilier et de la décoration d'intérieur.

Programmé du 5 au 7 novembre 2000 à Erfurt, le projet Interprise Materials 2000 sera consacré au domaine des matériaux et de leur application industrielle, soit à la fabrication, à l'usinage et au travail des matières et des matériaux. Ce salon regroupera principalement des entreprises venant d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie, de Pologne, de la République tchèque et de Suède.

Interprise est une initiative de la Commission européenne visant à soutenir en Europe les partenariats d'entreprise. Son premier objectif est de promouvoir

les contacts entre entrepreneurs et d'engendrer des coopérations entre petites et moyennes entreprises.

Les personnes intéressées par les salons Inter-prise European Home 2000 ou Materials 2000 et /ou qui désirent obtenir des renseignements complé-

mentaires en relation avec le déroulement pratique de ces événements, sont invitées à retourner le formulaire ci-dessous par téléfax, par courrier ou encore par e-mail au service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI de la Chambre de Commerce.

INTERPRISE EUROPEAN HOME 2000

INTERPRISE MATERIALS 2000

Société: _____

Nom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-Mail: _____

homepage: _____

Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur le déroulement pratique du salon:

European Home 2000

Materials 2000.

Je suis intéressé(e) à obtenir le catalogue avec les profils de coopération des entreprises participantes du salon:

European Home 2000

Materials 2000.

Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2000.



PME/PMI
LUXEMBOURG

Euro Info Centre Luxembourg
PME/PMI - Chambre de Commerce

31, Bd Konrad Adenauer
LUXEMBOURG - KIRCHBERG
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél. 42 39 39-333
Fax. 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: M. François NENON



Herbots & Partners

TRAINING & CONSULTING



VOS PARTENAIRES EN DEVELOPPEMENT

SALES * AFTER SALES * MARKETING

Téléphonez ou Faxez-nous pour recevoir plus d'informations!

Herbots & Partners, Boulevard Royal 26B, 2449 Luxembourg, Tél.: 00.352.22 72 33 Fax: 00.352.22 72 66

La Formation avec le M de Management

Un Euro vaut un Euro

par Norbert FRIOB

Vice-Président de la Chambre de Commerce

La date du 1^{er} janvier 2002 approche à grands pas. L'introduction des pièces et des billets matérialisera concrètement le passage à



l'Euro, un événement ignoré par les consommateurs. Pendant que les entreprises préparent la dernière étape, l'essentiel du débat se focalise sur la faiblesse de l'Euro par rapport au dollar.

Ce débat d'une importance secondaire occulte les effets positifs de l'Euro et démontre un comportement immature des Européens. Si vous demandez à un américain ce que vaut un dollar, il vous répondra, surpris: «un dollar vaut un dollar». L'Européen, à qui l'on demandera la valeur de l'Euro, répondra, «moins d'un dollar», ou le convertira dans sa monnaie nationale.

Ce comportement nous montre qu'en dehors de la préparation pratique de la dernière étape du passage à l'Euro, il reste un long chemin à parcourir dans l'esprit des Européens pour modifier et normaliser leur comportement. Il est vrai que le fait que l'on dit et écrit tout et n'importe quoi par rapport à l'Euro n'est pas fait pour arranger les choses.

Ce constat doit dominer notre réflexion et nos actions qui seront menées parallèlement aux préparations techniques et pratiques en cours.

La conjoncture dans la zone Euro est la meilleure de la décennie et les prévisions restent optimistes. Pourquoi? Grâce à la stabilité interne dans la zone Euro, au recul du chômage, au retour de la confiance et de ce fait de la consommation, aux taux d'intérêt bas et au renflouement des caisses publiques, sans oublier l'augmentation des exportations grâce à la faiblesse de l'Euro, qui dans ce cas est un atout.

Dans la mesure où les risques inflationnistes seront limités, il n'y a donc aucune raison d'attacher trop d'importance aux cris alarmistes de ceux qui, sans cesse, parlent de descente aux enfers de l'Euro. Au contraire, il nous faut placer la problématique dans son véritable contexte et profiter de la spirale positive pour amplifier les effets bénéfiques.



Attachons-nous à rappeler aux Européens que nous vivons et travaillons dans une zone Euro qui constitue la majeure partie du marché au sein duquel l'essentiel du commerce se fait et apprenons que dans cette zone, un Euro vaut un Euro, ce qui veut dire en clair que quelle que soit sa valeur par rapport au dollar, il permet d'acheter la même quantité de biens et services. Les anxiétés propagées sont manifestement exagérées.

Rien ne justifie de vouloir à tout prix une monnaie forte. L'exemple des problèmes de l'industrie automobile britannique, située en dehors de la zone Euro, démontre à suffisance les effets pervers d'une monnaie forte.

Si l'égo des Européens est bafoué au point de voir une sorte de déshonneur dans la relative faiblesse de l'Euro par rapport au dollar et si nous voulons, sur le plan international, augmenter la confiance dans l'Euro, il faudra s'inspirer de l'exemple des Etats Unis.

Il ne suffira pas de critiquer leur politique sociale, qui en définitive est leur affaire, mais il faudra s'inspirer de leur succès. En effet la croissance américaine est presque deux fois plus importante que celle de l'Europe.

Si les Européens veulent rendre leur économie plus dynamique, s'ils veulent conserver et même améliorer leur politique sociale, il reste du pain sur la planche. Des actes forts en matière fiscale, d'investissement et en matière de recherche contribueront à ce que les investisseurs fassent autant confiance au dynamisme européen qu'à celui des Américains. Arrêtons de diaboliser une flexibilité indispensable et volontairement mal interprétée. Valorisons le travail et les entreprises, seules créatrices de vrais emplois qui sont à la source de notre bien-être.



De plus l'Euro n'est pas encore une monnaie représentative d'une puissance politique qui reste à construire. Actuellement les discours ne manquent pas. Pour que le message aboutisse et que la valeur externe de l'Euro s'améliore, il faudra que les discours se transforment en actes, sinon le message ne passera pas.

Les entreprises quant à elles gardent leur confiance à l'Euro, et s'engagent à collaborer avec les autorités, les banquiers et les consommateurs pour que l'introduction des pièces et monnaies se fasse dans les meilleures conditions.

Note sur l'introduction de l'Euro

Lors d'une récente entrevue avec le gouvernement, il est apparu qu'en 2002, les différentes déclai-

rations d'impôt, TVA etc., relatives à l'exercice 2001 seront à faire en Euro. Dès lors, il est conseillé d'opérer le basculement de la comptabilité et des salaires au 1^{er} janvier 2001.

Cette approche aurait comme avantage de mieux répartir les opérations de basculement et de limiter les tâches à fin 2001, début 2002, au problèmes d'affichage des prix, caisses et circulation (introduction) de l'Euro.

Extrait des textes du Ministère des Finances:

Adaptation des machines à affranchir et des instruments de métrologie

Comme il a été constaté que bon nombre de **timbreuses** utilisées actuellement sur le territoire luxembourgeois ne peuvent pas afficher des décimales, le Ministère des Finances a prévu de se réunir avec les personnes compétentes de la Poste le 18 avril 2000 pour discuter des conséquences de l'introduction fiduciaire de l'euro.

En ce qui concerne la **métrologie** une bonne partie des branches sera concernée. A partir du 01.01.2002 tous ces instruments (pompes à essence, balances, taximètres ...) doivent afficher obligatoire-

ment les prix en euro. Or, jusqu'au 31 décembre 2001, ces appareils doivent indiquer les prix en LUF. Il faudra donc adapter ces appareils en un jour. La Belgique a préféré légiférer sur la question pour permettre aux acteurs économiques de commencer les adaptations à partir du 1^{er} juillet 2001, afin de disposer de 6 mois pour adapter tout le parc des appareils sur le territoire belge. La loi autorise que depuis le 1^{er} juillet 2001, les prix soient affichés uniquement en euro sur l'instrument mais exige le maintien de l'affichage en BEF pendant le dernier semestre 2001 (p. ex.: affichage à proximité des produits - respect de la règle du «ni-ni»).

Marchés publics

Dans le but d'accélérer la préparation finale des entreprises et d'anticiper leur basculement anticipé, les autorités publiques envisagent de signer tous les marchés publics passés après le 01.01.2001 en Euro. Les entreprises seront toujours en droit de soumettre leurs offres en LUF et ou en Euro, mais le marché serait signé en Euro. Des recommandations officielles dans ce sens pourront être formulées par le Ministère des Travaux Publics.

Le cas échéant, une réunion est à prévoir en vue de décider de l'approche à retenir.

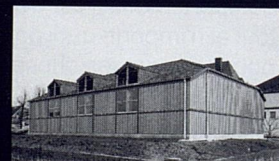
Mit dem Holzhammer...

gehen wir täglich um. Unsere Argumente erklären wir Ihnen aber in aller Ruhe.

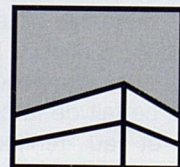


Ökologisch nachhaltige Konzepte und architektonisch interessante Lösungen für schlüsselfertige Industriebauten. Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.

Weil wir davon überzeugt sind.



steffen

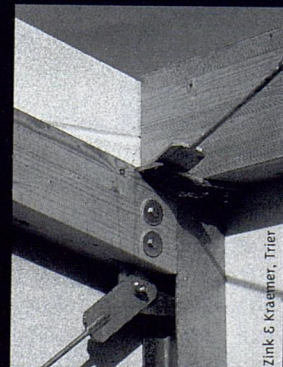


HALLEN- UND
GEWERBEBAU

Steffen Hallen- und Gewerbebau

Potaschberg · rue Flaxweiler · L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98



Zink & Kraemer, Trier

Thiel Logistik AG

Rekordergebnis im ersten Halbjahr 2000

Die Thiel Logistik AG rechnet für das 1. Halbjahr 2000 mit einem überragenden Ergebnis. Nach Vorlage der vorläufigen Zahlen erwartet der Marktführer im Bereich HealthCare-Logistics und Anbieter innovativer IT-gesteuerten Logistiklösungen eine Versechsfachung des anteiligen Jahresüberschusses nach Fremddanteilen. Auch der Umsatz wird spürbar höher ausfallen als ursprünglich geplant. Gegenüber dem vergleichbaren Vorjahreszeitraum konnte das Volumen der IT-Sparte um voraussichtlich mehr als das Siebenfache, das des Geschäftsbereiches Health CareLogistics um mehr als das Vierfache gesteigert werden. Auch gegenüber der pro forma Konsolidierung werden sich die IT-Erlöse mehr als verdoppeln, bei den Umsätze von HealthCare-Logistics zeichnet sich eine annähernde Verdreifachung ab.

Alle vier Geschäftsbereiche des Luxemburger Konzerns waren in den ersten sechs Monaten von einer erhebliche Wachstumsdynamik geprägt. Diese wird sich durch die Akquisitionen der HealthCare-Dienstleister HC Loggys und HC Facsys, des Health-CareIT Spezialisten Dorner EDV-Systeme, des Medizintechnikunternehmens Subitec sowie der österreichischen Quehenberger Logistikgruppe im zweiten Halbjahr weiter beschleunigen. Die vorgenannten Unternehmen sind in den Halbjahreszahlen nicht konsolidiert.

Thiel Logistik steigt in den Nemax 50 auf

Die Thiel Logistik AG wird mit Wirkung zum 18. September 2000 in den Nemax 50 aufgenommen. Das gab die Deutsche Börse bekannt. Damit setzt sich die Erfolgsstory der Thiel-Aktie seit der Emission im März 2000 konsequent fort. Ab Ausgabepreis von 36 Euro konnte der Titel seinen Wert mehr als vervierfachen. Hauptkriterien für die Mitgliedschaft eines Un-

ternehmens im Nemax 50 sind die Marktkapitalisierung, das heißt der Börsenwert der Gesellschaft, und der Börsenumsatz ihrer Aktien. Um in den Index aufzusteigen, muss ein Unternehmen in beiden Punkten zu den 60 größten Gesellschaften gehören. Mit rund 2,1 Mrd. Euro nimmt die Thiel Logistik AG bei der Marktkapitalisierung den 18. Platz und mit knapp 1,2 Mrd. Euro beim Börsenumsatz Rang 21 ein. Damit hat sich das Luxemburger Unternehmen klar für den Index qualifiziert.

www.123go.lu

Les sites Internet de Business Initiative Luxembourg sont opérationnels

Créée pour promouvoir l'esprit d'entreprise au Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région, Business Initiative Luxembourg a.s.b.l entend stimuler l'innovation et la diversification de l'économie en faisant appel à des idées pour la création de nouvelles entreprises. Par le lancement récent de ses sites Internet, Business Initiative élargit son rayon d'action, facilite l'accès à l'information sur ses activités et permet aux personnes intéressées de s'inscrire avec leur idée.

L'association sans but lucratif Business Initiative Luxembourg a été fondée en mars dernier par la Fédération des Industriels Luxembourgeois, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg. Elle bénéficie du support du Ministère de l'Economie et de l'appui d'importants acteurs de l'économie luxembourgeoise. Par le biais de relais économiques et universitaires, Business Initiative n'entend pourtant pas limiter son action au seul Grand-Duché, mais l'étendra à la Grande Région, participant ainsi activement au développement de cette réalité européenne en gestation.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Business Initiative fait appel à tous pour soumettre leurs idées, qui doivent répondre aux critères suivants:

- caractère innovateur
- financement par du capital à risque encore inexistant
- avenir économique sérieux

Les dossiers reçus seront examinés par un comité de lecture qui définira par la suite leur destination. Les idées acceptées seront ou bien retenues pour le Concours de Business Plan qui se déroulera d'octobre 2000 à juin 2001 et dont les meilleurs projets seront récompensés par des prix dépassant un total de 75.000,- EUR, ou bien elles seront immédiatement prises en main par le Business Angels Club créé au sein de Business Initiative - ceci dans le cas où les projets sont déjà proches de leur réalisation (plan d'entreprise).

Les sites, désormais accessibles, contribueront certainement à une communication performante dans le contexte de cette initiative importante pour le développement économique futur du Grand-Duché de Luxembourg et de la Grande Région. www.business-initiative.lu offre en premier lieu toutes les informations sur l'opération Business Initiative, tandis que www.123go.lu permet aussi de s'inscrire directement au concours de Business Plan ou encore de s'inscrire comme sponsor ou coach. A travers les idées innovantes soumises, ce site permet donc aussi de chercher l'aide d'un coach ou de trouver un nouvel équipier. D'ici quelques mois, les deux sites serviront également de moyens de communication pour informer de l'agenda du concours, des dates des cours et séminaires de formation, des dates et lieux de rencontre entre participants, sponsors et coaches et, enfin, de centres d'information sur les progrès et résultats de l'initiative.

Luxair

Vols directs à destination de Dublin

Luxair a commencé à opérer des vols vers Dublin à partir de la saison d'hiver 1998/1999. La capitale irlandaise était desservie du lundi au vendredi via Manchester par un Embraer ERJ 145 Eurojet offrant aux passagers tout le confort d'un jet moderne, rapide et silencieux. Face au succès grandissant de cette desserte, Luxair opère, depuis le 17 juillet 2000, un vol quotidien direct à destination de Dublin, ce qui signi-

fie une amélioration sensible pour les passagers, qui ne sont plus obligés de passer par Manchester. Du lundi au vendredi, les passagers quittent Luxembourg à 10h55 pour rejoindre la capitale irlandaise à 11h40 (heure locale) après un vol d'une heure et demie. Le retour quitte Dublin à 13h00 (heure locale) pour atterrir à Luxembourg à 15h35.

En outre, la capitale irlandaise est à présent également desservie le dimanche par un vol Luxair partant de Luxembourg à 18h00 pour arriver à 18h45 (heure locale). Le vol de retour quitte Dublin à 19h20 (heure locale) et rejoint l'Aéroport de Luxembourg à 21h35. Ce nouveau vol dominical permet aux passagers de passer un weekend à

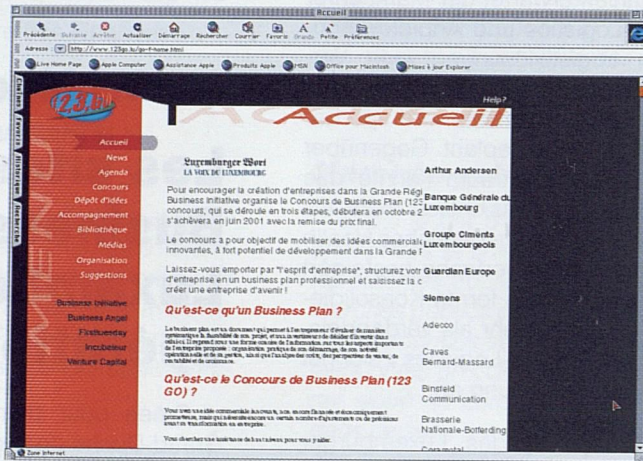
Dublin et de profiter des séjours proposés par le programme Metropolis de Luxair.

Fret aérien

Cargolux double sa fréquence de vols vers Shanghai



Cargolux Airlines International SA ajoute une seconde liaison hebdomadaire entre Luxembourg et Shanghai. Les Boeing 747-400F de Cargolux effectueront ces vols, en coopération avec la compagnie aérienne chinoise China Eastern Airlines. La première liaison vers Shanghai, qui a débuté en mars 1999, a fait l'objet d'une demande considérable de la part des chargeurs et des transitaires. Cargolux avait dès le



départ l'ambition d'augmenter la fréquence sur cette route et a à présent obtenu l'autorisation d'effectuer un second vol hebdomadaire. Le nouveau vol quitte Luxembourg pour Shanghai tous les jeudis, s'ajoutant au vol existant du mardi.

Cargolux, basée à Luxembourg, est la plus grande compagnie aérienne tout-cargo d'Europe. Elle possède une flotte moderne de Boeing 747-400 F et opère un réseau mondial couvrant plus de 30 destinations par vol régulier. La compagnie a plus de 60 bureaux dans 46 pays et offre un réseau de camionnage important en Europe et aux Etats Unis ainsi que des vols charter et des services de maintenance d'avion. Cargolux emploie plus de 1.200 personnes dans le monde entier.

Ressources humaines

Adecco ouvre sa sixième agence

Adecco, le numéro un mondial des ressources humaines (5.500 agences dans 56 pays), présent au Luxembourg depuis 1988, vient d'inaugurer une nouvelle agence spécialisée en Banque et Assurance. L'ouverture de sa sixième agence, située Avenue de

la Liberté, 4a, reflète la volonté d'Adecco d'être le plus près possible des préoccupations de ses clients et des souhaits de carrière de ses candidats. La confiance témoignée ces dernières années par de nombreux clients, parmi lesquels Le Foyer, la Banque de Luxembourg, Dexia-Banque Internationale à Luxembourg et la Banque Générale du Luxembourg, a servi d'encouragement pour la nouvelle agence.

Si l'activité de travail temporaire reste le coeur de métier du Groupe Adecco (plus de 1.000 intérimaires délégués chaque semaine), celui-ci ne cesse d'innover en s'appuyant sur son savoir-faire incontestable en recrutement pour offrir toute une gamme de solutions aux entreprises et pour devenir un véritable partenaire pour les candidats tout au long de leur carrière.

En 1999, les différentes agences du Groupe Adecco au Luxembourg ont permis à plus de 600 personnes de trouver un emploi fixe. Et le compteur affiche déjà plus de 450 emplois cette année. Le Groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de Luf 1.2 milliard en 2000, une confirmation de sa progression constante au Grand-Duché depuis quelques années.

Sabot d'Or 2000

Prix couronnant une entreprise active sur le marché néerlandais

Le Sabot d'Or est un prix attribué chaque année à une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant particulièrement brillé sur le marché néerlandais. Ce prix a été créé à l'initiative de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas (BELUNED). Le prix, représenté par un sabot doré monté sur un support de bronze portant l'inscription de l'année, sera attribué à l'automne 2000 à Bruxelles.

Le prix peut être octroyé à toute entreprise belge ou luxembourgeoise exerçant des activités sur le marché néerlandais. Au moment de la sélection, le jury tiendra surtout compte des initiatives qui font preuve d'une vision du marché dans de nouveaux créneaux, d'audace pour se lancer vers des nouvelles possibilités et de persévérance dans la conquête de marchés. Le jugement du jury sera fondé sur la preuve de l'esprit d'entreprise des concurrents et sur les chiffres fournis (croissance du chiffre d'affaires et/ou développement de la part de marché). C'est la raison pour laquelle toute entreprise peut participer, quelles que soient son importance et son activité. Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas, Groenmarkt 17-21, 3311 BD Dordrecht, tél.: 0031 78 635 19 90, fax: 0031 78 635 29 23, e-mail: wew@beluned.nl.



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange

Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

Banques

**BNP et Paribas
Luxembourg
fusionnent**

Sur proposition des conseils d'administration des deux banques, les Assemblées Générales respectives de BNP et de de Paribas ont approuvé la fusion de Paribas Luxembourg et de Banque Nationale de Paris (Luxembourg) S.A. La nouvelle entité résultant de cette fusion opère sous la dénomination sociale de «BNP Paribas Luxembourg» et son siège social est situé au 10A Boulevard Royal, ancien siège de Paribas Luxembourg. La banque conserve une agence au 24, Boulevard Royal, ancien siège de la BNP Luxembourg.

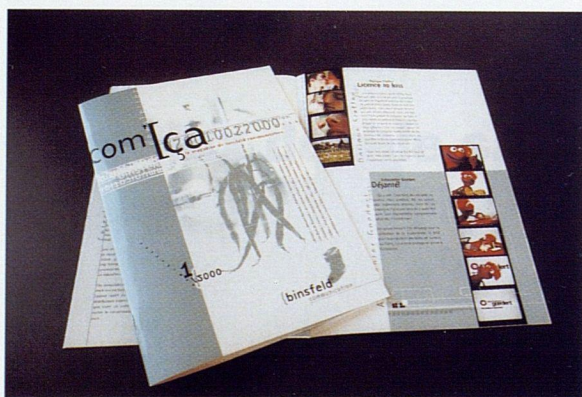
BNP Paribas Luxembourg occupe ainsi la première place parmi les banques françaises à Luxembourg; ce rapprochement permettra de dynamiser le développement des créneaux stratégiques en pleine expansion : la Banque Privée et la Gestion d'Actifs, le Métier Titres, la Banque de Financement et d'Investissement. Le total des bilans agrégés au 31.12.1999 des deux banques s'élève à plus de 21 milliards d'euros, le bénéfice net cumulé pour l'exercice 1999 at-

teint un montant de 79,5 millions d'euros. Le total des fonds propres des deux sociétés s'élève à plus de 600 millions d'euros. L'effectif total se chiffre à environ 700 personnes.

com'ça

**Le magazine
de Binsfeld
Communication**

L'agence Binsfeld Communication vient de sortir le premier numéro de l'an 2000 de son propre magazine, destiné non seulement à ses clients, mais aussi à tous les acteurs de l'économie, plus particulièrement à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent de près à la communication marketing et institutionnelle. «com'ça», rédigé dans un style décontracté et généreusement illustré, permet de jeter un regard derrière les coulisses de l'agence et de se rendre compte de la grande diversité de ses missions de communication pour des clients, des produits et des services appartenant à une vaste panoplie de secteurs. Les personnes désirant recevoir un exemplaire du «com'ça», peuvent le demander au n° de tél.: 49 68 68 - 1.



Certification qualité

**No-Nail Boxes
certifié ISO 9002**

C'est en 1920, en Australie que naissa l'idée d'une caisse pliante en contreplaqué. Dès 1936, le procédé No-Nail (sans clou) fut breveté et la production commença dans une usine de Liverpool. En 1961, une filiale fut créée à Ettelbruck, en centre ville. L'année 1972 vit le déplacement du site de production à Warcken, dans la périphérie, alors déserte, d'Ettelbruck. Aujourd'hui une trentaine de personnes travaillent dans la société pour produire annuellement près de 250.000 caisses pliantes en contreplaqué et en acier, représentant un chiffre annuel d'environ 3.5 millions d'euro. Plus de 80% des caisses sont produites sur mesure, selon les exigences particulières des clients.

VOTRE TAXI AERIEN

- Vols directs à la demande
- Rapidité et confort total
- Souplesse horaire
- Excellence du service

☎ 42 52 52-1



No-Nail Boxes (Europe) a reçu le prix d'encouragement de la promotion 1999 du prix d'innovation industrielle de la Fedil (Fédération des entreprises de l'Industrie Luxembourgeoise) pour la mise au point d'une caisse navette pour compresseurs. La société fabrique aussi des caisses pliantes en contreplaqué homologuées pour le transport de matières dangereuses. Livrées en plat, montées en un clin d'oeil, ces caisses permettent de gagner de la place et du temps et donc de l'argent. Très légères, elles sont particulièrement bien adaptées au transport aérien.

La société vient d'obtenir la certification ISO9002. Cette reconnaissance constitue un encouragement pour tout le personnel de l'entreprise et constitue une garantie supplémentaire pour les clients de l'entreprise. L'équipe actuelle veut continuer à augmenter le chiffre d'affaires et diversifier les services et produits offerts aux clients, notamment dans le cadre des nouvelles directives européennes en matière d'emballages.

M.C.A. S.A.

Nouveaux locaux sur Luxembourg-ville

C'est avec un immense plaisir que M.C.A. S.A. (distributeur de l'ERP ETOS MR/4) vous annonce l'ouverture de ses nouveaux bureaux en partenariat avec I.T.S. (Conseil et réalisation de systèmes d'informations). En effet, les locaux de Esch-sur-Alzette étaient devenus trop petits pour faire face à leur importante croissance et ne leur permettaient plus d'héberger les ressources indispensables pour assurer un service de qualité à leur clientèle. Son équipe, dont l'effectif a plus que doublé ces derniers mois, sera encore plus disponible pour garantir la meilleure prestation. La mise en commun des effectifs permet aux deux entreprises de dépasser le seuil critique indispensable pour faire face à ses nouveaux objectifs de croissance. La nouvelle adresse d'M.C.A.: 595 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, homepage :www.mca.lu.

Banque européenne d'investissement

80 millions d'euros pour une nouvelle centrale électrique à Esch-sur-Alzette

La Banque européenne d'investissement (BEI) accorde à Twinerg S.A. un prêt de 80 millions d'euros pour la construction et l'exploitation, à Esch-sur-Al-

zette, d'une centrale électrique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel.

Twinerg S.A., propriétaire et gestionnaire de la nouvelle installation, est une société privée luxembourgeoise, dont les actionnaires sont les sociétés luxembourgeoises Cegeedel (17,5% de l'actionariat), Sotel du groupe Arbed (17,5%), et la société de production d'électricité belge Electrabel S.A. (65%). Ce projet de partenariat mettra en oeuvre la première grosse centrale électrique thermique luxembourgeoise. Sa production, après achèvement du projet en fin 2001, représentera environ le tiers de la consommation du pays et pourra se substituer d'autant aux importations actuelles (qui couvrent actuellement 95% des besoins en électricité du Grand-Duché).

Cette centrale à cycle combiné utilisera une technologie performante qui a fait ses preuves. Installation moderne, de taille intermédiaire d'une puissance d'environ 350 MW, elle sera localisée sur une zone industrielle à Esch-sur-Alzette. Elle sera équipée d'une turbine à gaz, d'une turbine à vapeur et d'un alternateur sur un arbre unique, comportant une chaudière à récupération de chaleur et un système de refroidissement à air. Ses caractéristiques permettront une adaptation ultérieure pour l'utilisation et la commercialisation de la vapeur et de la chaleur résiduelles. Les investissements incluent le raccordement aux réseaux de haute tension et de gaz naturel, qui passent à proximité immédiate du site.

Le concours de la BEI permettra de poursuivre le développement, à l'échelon luxembourgeois, d'une production électrique à haut rendement énergétique et, parallèlement, favorisera le développement de la région d'Esch-sur-Alzette, qui relève de «l'objectif 2» de la politique régionale communautaire. Ce financement s'inscrit dans la ligne du soutien apporté par la BEI aux politiques de l'Union, parmi lesquelles figurent le développement régional et la maîtrise de l'énergie. La BEI a consacré 14,3 milliards d'euros de financement, de 1995 à 1999, à des projets à finalité énergétique, qu'ils visent une utilisation rationnelle de l'énergie, la valorisation des ressources internes ou la diversification des importations dans l'Union européenne.

Protêts

Abonnement annuel

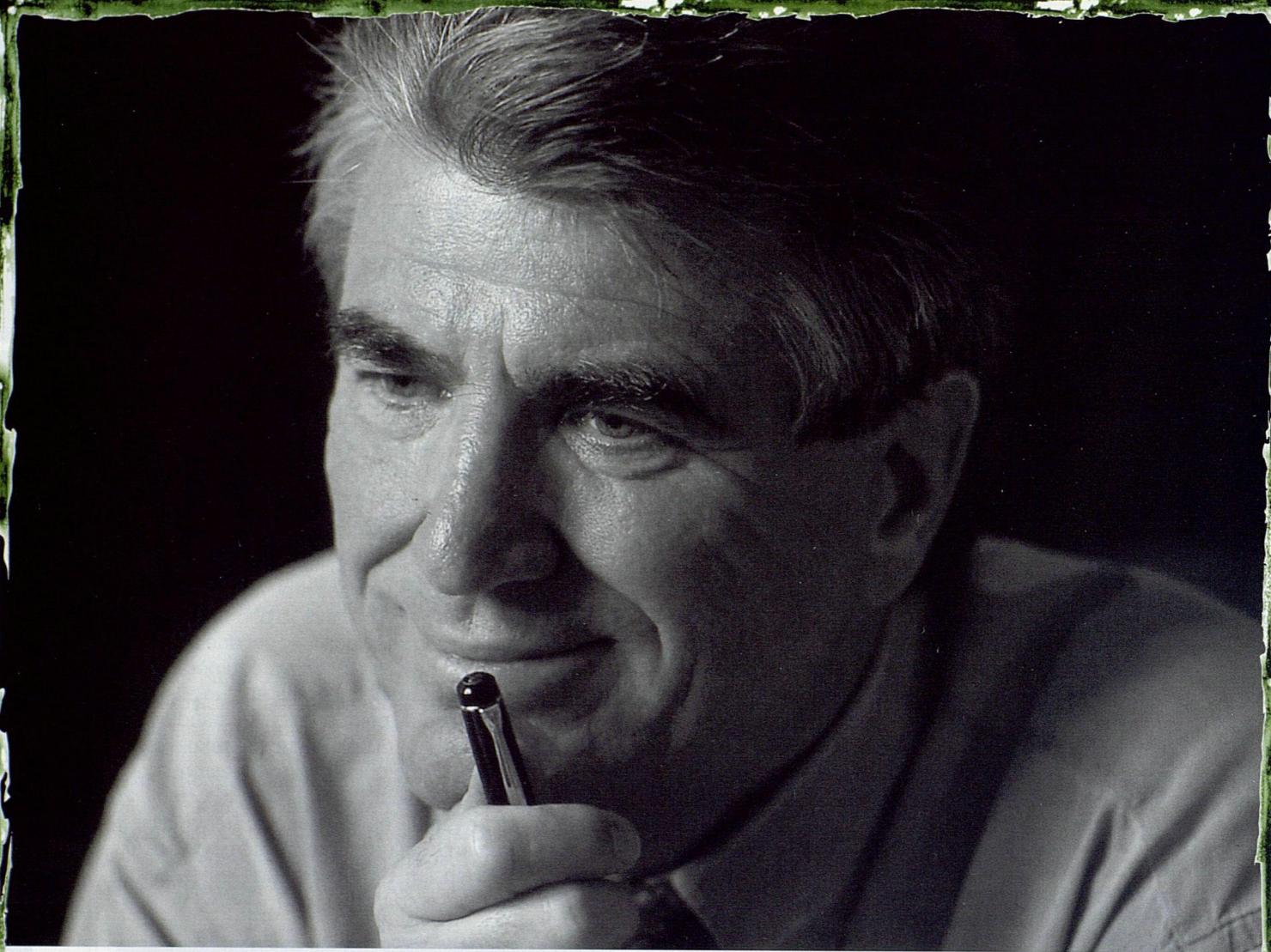
LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

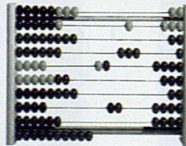
Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible



Mit uns können Sie rechnen.



Eine Firma zu leiten, bedeutet vorausschauend zu planen.
Als größter Anbieter privater Krankenversicherungen in Luxemburg bieten wir Ihnen individuelle, auf Ihr Unternehmen und Ihre Mitarbeiter zugeschnittene Lösungsmodelle. Unsere langjährige Erfahrung rechnet sich auch für Sie. Gerne informieren wir Sie persönlich.

Informieren Sie mich bitte unverbindlich über meine Möglichkeiten.

Coupon faxen oder einsenden.



- DKV- Verdienstausfallversicherung
Für Arbeitgeber, Freiberufler, Selbstständige und Angestellte
- DKV-Expatriate
Versicherungsschutz für Ihre Mitarbeiter im Ausland
- DKV-Gruppenversicherungen

Firma: _____

Adresse: _____

Ansprechpartner: _____

Telefon: _____



Ein Unternehmen der **ERGO** Versicherungsgruppe


DKV Luxembourg S.A. 43, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fon: 00352-426464-1, fax: 00352-426464-250, e-mail: service@dkv.lu

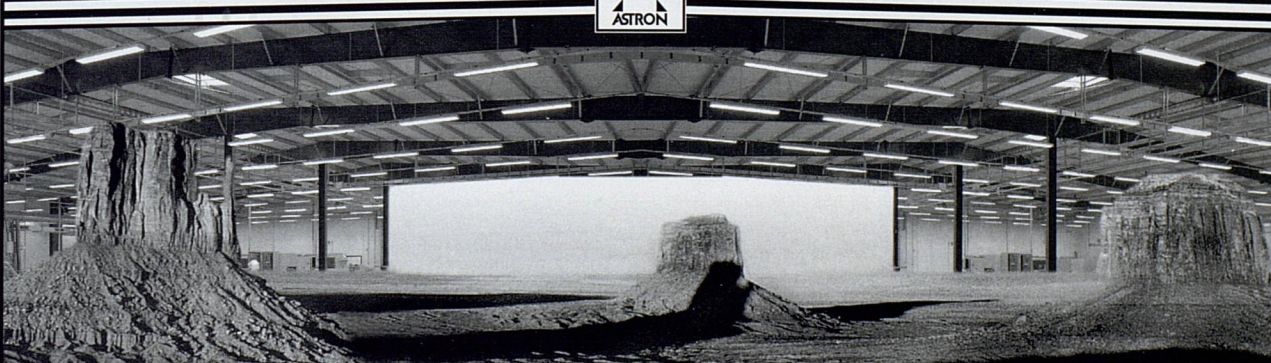
Schindler

Un ascenseur panoramique pour le siège de la BCEE

La société Schindler vient d'équiper le siège de la BCEE (Luxembourg-Gare) d'un ascenseur panoramique. Cet ascenseur est destiné à relier la galerie d'art «Am Tunnel» au Musée de la Banque ainsi qu'aux différents étages par une galerie vitrée permettant une superbe vue sur la cour intérieure de la banque. L'ascenseur panoramique Schindler installé dans la BCEE se distingue par la forme complètement cylindrique de la gaine et de la cabine. De plus, sa partie centrale est unique: un vantail des portes est en effet complètement vitré. L'entraînement de l'ascenseur est assuré par une machine à traction directe (gearless), installée en-dessous du dernier sous-sol et générant une vitesse de 1.6 m/s. Grâce à la manoeuvre Miconic TX à variation de fréquence, les passagers ne se rendent pas compte du démarrage et du freinage. L'ascenseur panoramique de la BCEE confère ainsi un confort extraordinaire à ses passagers.








AMÉNAGEZ VOTRE ESPACE EN TOUTE LIBERTÉ

Demandez votre CD-ROM „MediAstron“:
références et informations sur les bâtiments ASTRON.

Industriels, Commerçants, Artisans,
Construisez vos usines, entrepôts et bureaux avec ASTRON,
le N°1 de la construction de bâtiments métalliques en Europe.



ASTRON vous offre un service global:

- de 10 à 100 m sans poteaux intermédiaires,
- des constructions de 1 à 4 niveaux,
- 25 millions de m² construits en 35 ans,
- des Bâtisseurs experts près de chez vous.



P.O. Box 152, L-9202 Diekirch, Tél.: 80 29 11, Fax.: 80 34 66
info@astron.lu · www.astron.lu

Building Systems

L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à
l'information
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



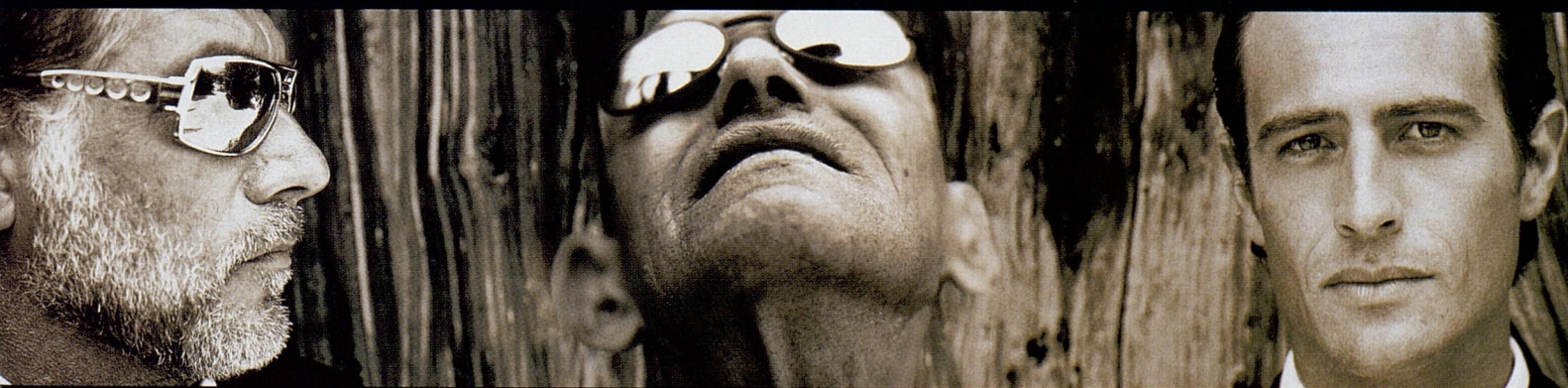
Industrie automobile

Nouvel accord entre Interlink Electronics et IEE International Electronics & Engineering

Interlink Electronics, Inc., fournisseur mondial de solutions d'interfaces informatiques et de technologies destinées à la communication d'entreprise et aux applications de «home entertainment», et International Electronics and Engineering, Luxembourg, (IEE), leader global de la technologie de capteurs détectant l'occupation d'un siège automobile, ont annoncé l'extension de leur accord concernant l'utilisation de la technologie Force Sensing Resistor (r) (FSR (r)) - brevetée par Interlink - , dans le domaine de la sécurité automobile et d'autres marchés prédéfinis.

IEE, qui utilisait déjà la technologie FSR pour des systèmes de sécurité automobile produits en Europe, a étendu son accord avec Interlink Inc. au marché des véhicules fabriqués aux Etats-Unis, au Japon et au reste du monde. Le système de sécurité automobile d'IEE utilise la technologie FSR d'Interlink pour détecter la présence d'un passager et fournir ainsi les informations nécessaires à un déploiement sélectif de l'airbag en cas d'accident. Les clauses spécifiques de cet accord de licence n'ont pas été révélées, mais on s'attend à ce qu'il génère par Interlink Electronics, Inc. à des royalties de plusieurs millions de dollars.

International Electronics & Engineering S.à.r.l. (IEE) est le leader mondial de la technologie de capteurs détectant l'occupation d'un siège voiture, et possède des sites de développement à Luxembourg et à Detroit (Michigan), ainsi qu'une usine de production au Luxembourg. L'entreprise luxembourgeoise emploie actuellement plus de 550 personnes dans le monde. La liste des clients d'IEE inclut des fabricants automobiles renommés comme Alfa Romeo, Audi, Bentley, BMW, DaimlerChrysler, Fiat, Ford, Hyundai, Lancia, Mazda, Mitsubishi, Opel, Rolls-Royce, Saab, Toyota entre autres.



Wir bauen Typ-gerecht

Pour optimiser les flux financiers de son entreprise



Michel, directeur financier, a misé sur l'esprit d'innovation de la Banque Générale du Luxembourg qui lui a proposé une solution originale.

En lui proposant des formules de gestion de trésorerie électronique à la pointe du progrès, la banque lui a permis de mieux gérer et contrôler ses flux financiers internationaux et par là même d'augmenter le niveau de performance de son entreprise. Il garde en permanence une vision globale de ses avoirs et encours.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte, innove et accompagne.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG
ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040 www.bgl.lu